



# Rapport d'activité 2010

## SOMMAIRE

I – Installation de la Coordination régionale de la jeunesse et de l'éducation populaire en Île-de-France.....p.3

- A/ Une gouvernance revisitée
- B/ Une relation accrue au CNAJEP
- C/ Un réseau associatif organisé, ouvert sur l'extérieur

II – « Favoriser l'expression et la valorisation des pratiques d'éducation populaire » p.10

- A/ La publication du Journal L'éduc pop en Île-de-France
- B/ Le site Internet [www.crajep-ldf.org](http://www.crajep-ldf.org)
- C/ Un portail Netvibes

III – « Travailler à des objets communs de recherches, d'actions et de promotion dans le champ de l'éducation populaire ».....p.15

- A/ Une commission culture – éducation populaire
- B/ Un groupe d'échange sur l'animation volontaire (BAFA-BAFD)
- C/ Une commission Information – communication
- D/ Une Journée de rencontre Agorajep sur la métropole francilienne

IV – « Représenter le champ de l'éducation populaire auprès des pouvoirs publics et des institutions en Île-de-France ».....p.22

- A/ Au titre de la CRAJEP
- B/ Au sein de la CPCARIF

V – Soutenir les micro-projets associatifs en Île-de-France (dispositif européen FSE 423).....p.31

- A/ Le dispositif conventionné
- B/ Information et formations sur le dispositif régional
- C/ Développement de l'Interface Web : dossiers de candidature et gestion des demandes FSE 423 en ligne
- D/ Instruction et sélection des projets
- E/ Conventionnement, formations et suivi des porteurs de projets
- F/ Gestion des difficultés de trésorerie
- G/ Un portage politique

ANNEXES.....p.44

- Annexe 1 – Interpellation des candidats lors des élections régionales (mars 2010)
- Annexe 2 – Communiqué concernant le dispositif d'aide aux micro-projets associatifs (octobre 2010)

# I – Installation de la Coordination régionale de la jeunesse et de l'éducation populaire en Île-de-France

L'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009 qui avait permis le passage de l'ARDEVA (Association régionale pour le développement de la vie associative créée en 1990) à la CRAJEP ÎdF (Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire) avait abouti à une modification nominative (traduisant une volonté de recentrage sur l'éducation populaire) et statutaire (portée par une exigence de fonctionnement plus collectif). La « nouvelle » coordination régionale a pour cela mené en 2010 un important travail de réorganisation interne et de transformation du fonctionnement de ses instances.

## A/ Une gouvernance revisitée

### 1/ De nouvelles modalités de travail des instances

Durant l'année 2010, le conseil d'administration de la CRAJEP était composé de 13 membres représentant les réseaux associatifs franciliens suivants : Association des ludothèques en Île-de-France (ALIF), Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMÉA), Coordination régionale des fédérations des Centres sociaux, Centre protestant de communication et de vie (CPCV), Culture et liberté, Francas, Léo Lagrange, MJC en ÎdF, Ligue de l'enseignement, Petits débrouillards, Union française des centres de vacances (UFCV), Union des foyers de jeunes travailleurs (UFJT), Groupement REMPART.

Le bureau élu en 2010 pour mettre en œuvre les nouvelles orientations de la coordination était composé de :

*Présidente* : Irène Pequerul (FRANCAS ÎdF)

*Vice-présidente* : Nicole Deshayes (ALIF)

*Vice-président* : Gilles Jeanmougin (CPCV ÎdF)

*Secrétaire* : Daniel Brichot, puis Patrice Raffet (CEMÉA ARIF)

*Trésorier* : Mebarek Karar (Petits débrouillards en ÎdF)

*Trésorier adjoint* : Robert Turgis (Ligue de l'enseignement Région Île-de-France)

*Membre* : Emmanuelle Cartignies (UFCV ÎdF)

Le conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2010 et le bureau à neuf reprises, ce qui porte à seize le nombre de réunions des instances dirigeantes bénévoles porteuses du projet associatif (treize en 2009).

On peut signaler comme emblématique des nouvelles modalités de travail la mise en place, dès janvier, d'une *Note d'actualité* rédigée et diffusée lors de chaque instance (bureau et CA). Cette Note d'actualité comprend les rubriques suivantes :

#### I - Informations externes

A/ Informations nationales (CNAJEP, CPCA...)

B/ Informations régionales (CRIF, CPCARIF, FRDVA, CDVA, CRESS ÎdF, CRUS ÎdF...)

C/ Relations institutionnelles (Préfecture, DRDJS, CESR, CREPS...)

#### II - Programme d'activité de la CRAJEP

A/ Instances

B/ Commissions et groupes de travail  
(commission culture, groupe Info-comm, groupe  
« animation volontaire », comité de pilotage  
Agorajep « métropole francilienne »)

C/ Journal

D/ Dispositif d'aide aux micro-projets

III - Équipe

Elle permet désormais à chaque administrateur de suivre régulièrement et au plus près l'information et l'actualité externe et interne à la coordination, pour assurer son mandat d'élu associatif régional. Au total en 2010, 15 Notes d'actualité ont été rédigées dans le cadre de la préparation des instances.

Le cas échéant, cette *Note d'actualité* a été complétée de *Notes préparatoires* spécifiques sur les questions que les élus devaient examiner dans le cadre des instances. Ces notes visaient à permettre aux élus de disposer de repères historiques, techniques et politiques pour les aider à prendre des décisions ou élaborer des positions communes.

## 2/ La définition d'un programme d'action

Le programme d'action pour les années 2010-2012, préparé en bureau et en CA, a ensuite été adopté lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2010. Il propose trois orientations et pour chacune d'elle des objectifs plus opérationnels : cf. encadré.

Parmi les conditions à réunir pour mettre en œuvre ce plan d'action, la question de la consolidation économique de la CRAJEP figurait en bonne place, ce qui s'est avéré difficile en 2010.

### Programme d'action de la CRAJEP ÎdF 2010-2012

Trois orientations :

- 1/ Développer l'expression politique de la CRAJEP
- 2/ Accroître la visibilité et la lisibilité de l'éducation populaire
- 3/ Construire de l'action collective et des coopérations

Des objectifs plus opérationnels :

- 1/ Développer l'expression politique de la CRAJEP
  - Construire du positionnement commun sur des sujets politiques et techniques, pour agir en amont et en aval de la mise en place des politiques publiques, des dispositifs, pour contribuer au débat sur des questions de société nous concernant ;
  - Préciser notre place et notre contribution dans les différentes instances de représentation, et clarifier les mandats ;
  - Construire les modalités de dialogue permanent avec le CRIF, la DRJSCS ;
  - Participer à des débats publics, animer des débats publics.

2/ Accroître la visibilité et la lisibilité de l'éducation populaire

- Être repérée et reconnue comme la représentation organisée de l'Éducation populaire en Île-de-France ;
- Valoriser les pratiques d'éducation populaire (en lien ou non avec les sujets retenus en point 1), identifier des pratiques innovantes ;
- Mieux identifier la présence de l'éducation populaire en Île-de-France ;
- Animer l'éducation populaire en Île-de-France.

3/ Construire de l'action collective et des coopérations

- Concerner plus de membres de nos réseaux ;
- Améliorer la mutualisation ;
- Expérimenter des projets d'action collective ;
- Programmer des moments de respiration collective ;
- Adresser à l'ensemble des associations avec lesquelles nous sommes en relation nos propositions ;
- Réfléchir ensemble à la question de l'information, de l'orientation, du conseil et de l'accompagnement.

### 3/ Un déménagement

Afin de baisser les charges fixes de fonctionnement de la coordination, dans le prolongement des orientations prises les années antérieures, le bureau de la CRAJEP a pris la décision dès janvier 2010 de résilier le bail du 40 bis, rue du Faubourg Poissonnière, Paris 10e. Les recherches de nouveaux locaux ont abouti au déménagement vers le 39, rue des Cascades, Paris 20e, après une période transitoire d'hébergement de l'équipe à titre gracieux par les Francas d'Île-de-France et le CNAJEP.

### 4/ L'élaboration d'un règlement intérieur

La construction (début 2010) et l'adoption (lors de l'AG du 22 juin) d'un règlement intérieur ont également contribué à structurer davantage la nouvelle coordination régionale. Ce règlement intérieur définit :

- les modalités d'adhésion,

- les modalités de candidature des organisations au CA,
- les modalités de radiation du CA,
- l'utilisation du logo et du nom CRAJEP ÎdF,
- un principe de mutualisation d'informations.

### 5/ L'équipe salariée

En 2010, l'équipe salariée est restée stable. Elle était composée de :

- Sylvie Rab, déléguée régionale,
- Marie Hatet, chargée de l'information et du développement du réseau,
- Maria Bailleul chargée de mission « micro-projets associatifs »,
- Gaëlle Deperthe, secrétaire,
- Aboubacar Diabira comptable.

Diegane Mbaye a par ailleurs réalisé un stage conventionné à la CRAJEP d'avril à juillet 2010 dans le cadre de ses études (Master 2 Études européennes à l'Université Paris III), au cours duquel il a participé à la gestion du dispositif d'aide aux micro-projets associatifs.

## B/ Une relation accrue au CNAJEP

Les associations et fédérations nationales de jeunesse et d'éducation populaire se retrouvent au sein du CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire) qui rassemble aujourd'hui plus de 70 réseaux nationaux. Les CRAJEP (comités régionaux d'associations de jeunesse et d'éducation populaire) sont invités aux assemblées générales du CNAJEP avec un statut d'observateur permanent.

La structuration du secteur de l'éducation populaire en Île-de-France en 2010 est également passée par

une présence plus active de la CRAJEP ÎdF dans les instances et les groupes de travail du CNAJEP. Ceci nous a permis d'avoir une connaissance des autres réalités régionales rencontrées par les CRAJEP et des échanges fructueux lors de notre participation à différents regroupements inter-associatifs et inter-régionaux :

- Comités de liaison inter-Crajep (3 mai et 4 novembre 2010),
- Préparation commune de l'Agorajep du 19 novembre 2010 sur « Les enjeux du débat citoyen sur la métropole francilienne »,
- Séminaire permanent de réflexion et de

production d'expertise sur la Réforme des collectivités territoriales (4 février, 4 mars, 10 juin, 9 septembre 2010),

- Assemblée générale du CNAJEP (10 juin 2010),
- Groupe de travail « communication » du CNAJEP (7 octobre et 9 décembre 2010),
- Agorajep « L'Éducation Populaire 2.0 est-elle possible ? » le 9 novembre 2010 à Bordeaux,
- Agorajep « Une autre réforme des collectivités est possible ! » le 13 décembre 2010.

Il a par ailleurs été décidé de choisir comme logo de la CRAJEP ÎdF la déclinaison régionale du logo du CNAJEP qui venait d'adopter une nouvelle charte graphique.



## C/ Un réseau associatif organisé, ouvert sur l'extérieur

### 1/ Animation du réseau

Le terme même de « coordination » indique la place nouvelle faite aux membres, au-delà des seuls élus du conseil d'administration. En 2010, la CRAJEP Île-de-France est une coordination de 28 réseaux associatifs régionaux ayant chacun leurs domaines de compétences spécifiques et leur mode d'organisation propre, mais qui se revendiquent tous de la démarche d'éducation populaire. La coordination contribue à tisser et à entretenir des liens entre ses membres par un travail d'échanges, de mutualisation et de réflexion.

Selon les nouveaux statuts, peuvent être membres de la CRAJEP les associations, unions, fédérations et mouvements régionaux disposant d'un agrément Jeunesse, Éducation populaire, à savoir :

- Les associations ou structures régionales membres du CNAJEP par leur représentation nationale, à leur demande ;
- Les autres associations régionales de Jeunesse et d'Éducation populaire qui en font la demande. Celle-ci est soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration.

Réseaux franciliens membres de la CRAJEP ÎdF en 2010 :

Association des juristes berbères de France, Association des ludothèques en Île-de-France, Au fil de l'eau, CEMÉA ARIF, Coordination des Fédérations des centres sociaux d'Île-de-France, CPCV ÎdF, Culture et Liberté ÎdF, Éclaireurs et Éclaireuses de France, École des parents et des éducateurs d'ÎdF, Fédération française des MJC, FIA-ISM, Union régionale des Francas d'ÎdF, FUAJ, Graine ÎdF, Jeunesse au plein air ÎdF, Établissement régional Léo Lagrange ÎdF, Les MJC en ÎdF - Fédération régionale, Ligue de l'enseignement ÎdF, Association des Petits débrouillards en ÎdF, Peuple et Culture ÎdF, Groupement Rempart ÎdF, Scouts et Guides de France ÎdF, Solidarité et Jalons par le Travail ÎdF, S.T.A.J. - P.E.R.I.S.COOP, UFCV ÎdF, UFJT ÎdF, Vacances et Familles ÎdF.

En janvier 2010, l'association Peuple et Culture Île-de-France – dont la composante nationale est adhérente au CNAJEP – a déposé sa candidature pour rejoindre la CRAJEP ÎdF et figure depuis comme nouvelle adhérente. Durant l'année 2010, deux autres réseaux régionaux ont pris contact car ils envisageaient d'adhérer à la CRAJEP : l'AFOCAL et l'OCCE.

La particularité de l'Île-de-France reste cependant l'implantation de nombreuses têtes de réseau nationales non structurées à l'échelon régional et ne pouvant de fait, pas adhérer à notre coordination. Ainsi, alors que le CNAJEP regroupe 70 réseaux, seule une petite partie d'entre eux sont structurés régionalement et adhèrent aujourd'hui à la CRAJEP Île-de-France.

L'animation régionale de la CRAJEP se manifeste par l'organisation de réunions des groupes de travail, qui permettent d'une part une bonne dynamique d'échange et de mutualisation inter-réseaux, d'autre part une plus grande élaboration collective des productions. En 2010 on a compté :

- 7 réunions de la commission Culture-éducation populaire (dont deux dans le cadre de larges regroupements régionaux inter-associatifs),
- 4 réunions du groupe de travail constitué sur l'animation volontaire (BAFA-BAFD),
- 6 réunions du comité de pilotage de l'Agorajep sur la métropole francilienne (sans compter la journée de l'Agorajep),
- 3 réunions de la commission Finances,
- 7 réunions du groupe d'échanges et de travail des chargé-e-s de l'information-communication des associations et fédérations membres,
- 2 réunions du comité d'accompagnement des micro-projets associatifs.

Ce qui fait en 2010 au moins un total de 29 réunions de travail inter-réseaux, d'élaboration et d'échange collectifs, 46 en comprenant les instances.

## 2/ Une veille sur l'information associative et régionale

La CRAJEP a assuré en 2010 une veille et une diffusion régulière de l'information auprès des associations régionales membres et de plusieurs partenaires.

D'une part, la CRAJEP relaie un grand nombre d'informations à l'ensemble des membres de son réseau. Destinataire d'une abondante information associative et institutionnelle régionale voire nationale, la CRAJEP assure une veille informative dont elle fait profiter l'ensemble des réseaux membres au moyen d'une communication par e-mail régulière tout au long de l'année et de la mise à jour du site internet.

D'autre part, onze numéros mensuels de la lettre électronique de la CRAJEP sont parus en 2010 (dont deux numéros doubles : avril/mai, juillet/août). Celle-ci contient des informations directement liées aux activités et à l'actualité de la CRAJEP, aux activités des membres et à l'actualité de l'Île-de-France ainsi que des rubriques thématiques (vie associative, éducation populaire, économie sociale, région Île-de-France, politique de la Ville, jeunesse...) qui peuvent intéresser tout ou partie des membres. On peut signaler également les rubriques « appels à projets » et « agenda », dont le contenu est articulé au site internet.

La *Lettre de la CRAJEP* est diffusée en début de mois par e-mail aux adhérents, qui selon le cas la diffusent au sein de leurs réseaux ou l'utilisent partiellement pour alimenter leurs propres lettres d'information. Elle est également adressée à des partenaires associatifs ou institutionnels qui nous en font la demande. Elle constitue un outil de veille apprécié par ses destinataires.

### 3/ Une réflexion en cours sur le lien aux associations non fédérées

La question du lien aux associations non fédérées a été posée comme enjeu dès les origines de la CRAJEP (et notamment lors de la préparation des nouveaux statuts en 2009). Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée générale du 22 juin 2010, la question a été reprise dans une note spécifiquement consacrée à cette question et préparée lors de plusieurs conseils d'administrations.

Ce document mettait en valeur la vision déformée qu'avaient nos partenaires institutionnels de la réalité de la vie associative organisée et de nos modes de fonctionnement, lorsqu'ils faisaient état de notre « nécessité d'ouverture » aux associations non fédérées.

En effet, depuis notre assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009, nos échanges nous ont conduits à poser les éléments du débat dans des termes sensiblement différents :

- Une étude de la DRDJS Île-de-France montre que 49 % des associations de la région sont fédérées, ce qui est une part très importante.
- On observe dans le même temps une multiplication dangereuse des attaques contre les réseaux et des tentatives convergentes pour saborder la notion de représentativité, les espaces de représentation, et déstructurer ce qui rassemble. Il nous est apparu important dès lors de nous méfier de ce contexte et de rendre plus visible la réalité de nos fonctionnements.

La note mettait en valeur d'une part le fait que la CRAJEP ÎdF était dans une posture d'ouverture aux associations non fédérées :

1/ La plupart du temps, ce que nous faisons s'adresse ou est ouvert aux associations non fédérées.

2/ Les prises de position écrites et/ou dans les instances de représentation où nous siégeons ne sont pas faites pour défendre nos structures mais plus largement sont partagées par les acteurs de l'éducation populaire, qu'ils soient ou non fédérés. Elles ne visent pas à parler à leur place mais à représenter et défendre des intérêts communs.

3/ Les débats relatifs à l'analyse du monde dans lequel nous vivons et des politiques publiques mises en place renvoient à une lecture politique des enjeux des transformations politiques et sociales en cours pouvant intéresser tout citoyen, qu'il soit issu du monde politique, syndical ou associatif, ou de toute autre sphère sociale. Ils renvoient aux raisons d'être de notre action : mieux décrypter le monde dans lequel nous vivons pour être actrices et acteurs de la transformation sociale.

La note soulignait par ailleurs notre volonté d'aller plus loin dans la relation aux associations non fédérées :

- 1/ Pour développer l'expression politique de la CRAJEP,
- 2/ Pour accroître la visibilité et la lisibilité de l'éducation populaire,
- 3/ Pour construire de l'action collective et des représentations.

En ce qui concerne une évolution statutaire éventuelle de la CRAJEP, la note précisait :

1/ Qu'il semblait au conseil d'administration nécessaire dans un premier temps de stabiliser et de conforter la CRAJEP dans ses statuts actuels, avant d'envisager un éventuel élargissement à d'autres cercles adhérents que nos réseaux.

2/ Qu'il était difficile d'accorder une même place au sein de la coordination à des structures locales et à des structures régionales. Il est plus du ressort de nos différents mouvements d'accueillir en leur sein les associations locales.

3/ Qu'il était utile par ailleurs de rappeler que le réseau est un lieu où l'on donne autant que l'on reçoit, dans une logique de projet partagé. Une

ouverture statutaire ne doit pas être la porte ouverte à venir se servir dans un supposé pot commun sans contribuer en échange.

En 2010, on peut signaler qu'une vingtaine de listes de diffusion ont été créées afin d'organiser la diffusion de l'information et de mieux cibler les destinataires de ces informations. Parmi ces listes, plusieurs intègrent des associations franciliennes non fédérées, dès lors qu'elles ont participé à l'une ou l'autre des journées de rencontre organisées

par la CRAJEP, sont rentrées en contact avec nous de façon éphémère ou plus pérenne.

La CRAJEP a par ailleurs largement diffusé l'information et fait connaître les différents dispositifs régionaux de soutien ou d'orientation des associations d'éducation populaire vers les dispositifs concernés (au moyen de sa lettre mensuelle et sur son site internet, rubrique « appels à projets » <http://www.crajep-idf.org/appels>).



*Assemblée générale du 22 juin 2010*

## II – « Favoriser l'expression et la valorisation des pratiques d'éducation populaire »

### A/ La publication du journal L'éduc pop en Île-de-France

La CRAJEP Île-de-France écrit, édite et diffuse deux fois par an le journal *L'éduc' pop' en Île-de-France* qu'elle adresse prioritairement aux élus et représentants des pouvoirs publics franciliens, aux réseaux membres et aux partenaires associatifs. Ce journal ne cherche pas à présenter une parole unique mais davantage à poser des questionnements et à rendre visibles les expériences et les pratiques des associations d'éducation populaire sur leurs territoires. Chaque numéro comporte un dossier central consacré à une problématique partagée par les associations d'éducation populaire.

Il est imprimé et diffusé sous forme papier à un certain nombre de partenaires régionaux (institutionnels, élus...). Les réseaux membres peuvent également en acquérir un certain nombre d'exemplaires pour rendre compte de l'inscription de leur action dans un cadre inter-associatif plus large auprès de leurs propres partenaires.

La version électronique est en outre téléchargeable sur le site internet de la CRAJEP ÎdF.

Chaque numéro est l'expression collective des réseaux membres, chacun pouvant contribuer :

- en envoyant des documents présentant les orientations générales de son réseau sur les questions traitées dans le numéro ;
- en faisant part d'actions ou d'expériences à partager ;
- en proposant un article ;

- en orientant sur une personne-ressource de son réseau ou un partenaire afin de réaliser un entretien.

En 2010, les deux numéros ont porté sur les thématiques suivantes :

« **Éducation populaire - Culture : des pistes pour agir** », n°5, mai 2010, 32 p.

L'ensemble du numéro se compose ainsi :

- La rubrique « La CRAJEP, l'éducation populaire en interactions » présente l'actualité de la tête de réseau régionale,
- Le dossier «Éducation populaire - Culture : des pistes pour agir»,
- La rubrique « Des coopérations départementales » présente des expériences menées conjointement par plusieurs réseaux d'éducation populaire.

À travers ce numéro du journal, la CRAJEP a souhaité mettre en valeur :

- La richesse et la diversité des actions culturelles menées en Île-de-France par les associations de jeunesse et d'éducation populaire (de la formation à la diffusion en passant par l'accompagnement culturel ou les arts plastiques, du spectacle vivant à la lecture en passant par la culture scientifique et technique ou la restauration du patrimoine...) ;
- L'existence d'un cadre partenarial contractualisé à l'échelon national entre le ministère de la Culture

et onze fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, qui peine à trouver une déclinaison régionale en Île-de-France avec la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) ;

- En creux, l'absence de référence au Conseil régional d'Île-de-France donne à voir la faible prise en compte jusqu'à aujourd'hui des acteurs culturels que sont les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans le cadre de la politique culturelle mise en oeuvre par le CRIF. En cause, la prétendue césure entre ce qui relèverait du culturel et du socio-culturel, entre pratiques professionnelles et pratiques amateurs, que le ministère de la Culture a pour sa part aujourd'hui dépassée.

- La réalité d'une importante dynamique régionale inter-associative et collective d'échanges sur les questions relatives aux pratiques et actions culturelles dans les associations d'éducation populaire, impulsée par la commission culture-éducation populaire mise en place par la CRAJEP depuis 2004.

La CRAJEP a souhaité à travers ce journal ouvrir une porte vers un dialogue plus fécond entre les associations de jeunesse et d'éducation populaire franciliennes, la DRAC et le Conseil régional d'Île-de-France sur les questions culturelles.

Ont collaboré à la conception et à l'écriture du journal les réseaux suivants : ALIF, CEMÉA, Coordination régionale des fédérations des centres sociaux d'ÎdF, Francas ÎdF, Ligue de l'enseignement ÎdF, Les MJC en ÎdF – Fédération régionale, Petits débrouillards en ÎdF, Peuple et culture ÎdF, Groupement Rempart ÎdF.

Ce numéro a été imprimé à 300 exemplaires. Il a également été envoyé par mail à plus de 200 destinataires, eux-mêmes relais de diffusion. Il est téléchargeable sur notre site internet :

[http://www.crajep-idf.org/fichiers/web\\_j5\\_educpop\\_CRAJEPmai2010.pdf](http://www.crajep-idf.org/fichiers/web_j5_educpop_CRAJEPmai2010.pdf)

« **Éducation populaire et métropole francilienne : les enjeux d'un débat citoyen** », n°6, décembre 2010, 16 p. Numéro spécial consacré au débat sur la métropole francilienne.

Ce journal s'inscrit dans la continuité des travaux que la CRAJEP a amorcés lors de la journée de débat « Éducation populaire et métropole francilienne : Pour un débat citoyen » qui s'est tenue le 19 novembre 2010 à la Maison de l'Europe à Paris. Il s'appuie notamment sur les contributions des intervenants de cette Agorajep.



Au sommaire de ce numéro spécial :

- Métropole francilienne : les enjeux d'un débat citoyen.
- Réforme des collectivités territoriales. Interview de Philippe Deplanque (vice-président chargé de l'animation territoriale du CNAJEP).
- De quoi parle-t-on ? Les projets, les cadres institutionnels, tableau comparatif des deux projets, les étapes.
- Une journée de débat, le 19 novembre 2010 à la Maison de l'Europe.
- Martine Liotard (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France), Problématiques et dynamiques franciliennes.
- Guy Burgel (géographe, Université de Nanterre), Grand Paris, une école de pédagogie urbaine.
- David Alcaud (enseignant-chercheur en sciences

politiques), De la « métropolisation » subie à la fabrication d'un projet collectif : notre métropole du Grand Paris.

- Débat sur le devenir de la métropole francilienne : initiatives et expériences en Île-de-France.

Ce numéro a été imprimé à 400 exemplaires. Il a été envoyé par mail à plus de 200 destinataires, eux-mêmes relais de diffusion. Il est téléchargeable sur notre site internet :

[http://www.crajep-idf.org/fichiers/web\\_j6\\_educpop\\_CRAJEPdec2010.pdf](http://www.crajep-idf.org/fichiers/web_j6_educpop_CRAJEPdec2010.pdf)

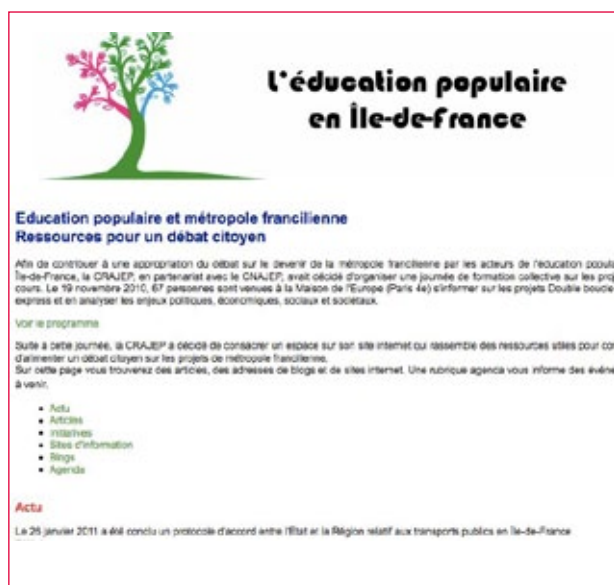
Chaque numéro du journal est le résultat d'un processus collectif d'échange. Il doit pouvoir devenir un outil de formation et de sensibilisation à la disposition des réseaux membres et de notre coordination dans le cadre d'actions auprès de leurs membres et/ou partenaires, notamment publics.

## B/ Le site internet [www.crajep-idf.org](http://www.crajep-idf.org)

Le site de la CRAJEP, pour lequel un nouveau nom de domaine a été créé en janvier 2010, a pour objectifs :

- de présenter la coordination et ses membres afin de rendre visible l'éducation populaire en Île-de-France ;
- de faciliter le partage d'informations et le travail commun (mise en ligne directe des informations par les réseaux, espaces extranet consacrés aux différents groupes et cercles de travail).

Il est régulièrement mis à jour dans l'ensemble de ses rubriques, notamment actualité et page d'accueil, brèves, agenda, calendrier, appels à projets, postes à pourvoir.



Le site permet à la fois :

- une visibilité des objectifs et des actions de la coordination. La rubrique « Qui sommes-nous ? » présente la coordination (objet, place dans la structuration des associations d'éducation populaire et la vie associative organisée en Île-de-France), les lieux institutionnels où nous sommes représentés, notre dernier rapport d'activité. La rubrique « Réseau régional » présente les actions collectives réalisées, notamment dans le cadre des commissions de travail (culture, formation professionnelle, information-communication...);

- une valorisation du réseau. Le site présente les fédérations membres et leurs objets, leurs coordonnées, renvoie sur leurs propres sites et relaie leurs communiqués, leur calendrier et leurs offres d'emploi, pour ceux qui le souhaitent la cartographie de leurs implantations en Île-de-France. De façon plus transversale, les principaux champs d'expertise des réseaux franciliens d'éducation populaire sont listés ;

- une action d'accompagnement des porteurs de projets associatifs. Le site appuie en effet le travail d'organisme intermédiaire de la CRAJEP dans le cadre de la gestion du dispositif d'aide aux micro-projets associatifs en Île-de-France. Il présente la mesure 423 du FSE, donne le calendrier des réunions et des formations organisées pour les porteurs de projets, et donne accès à l'interface mise en place pour saisir en ligne le dossier de candidature (puis les bilans) des associations.

Suite à la journée de formation et de débat organisée par la CRAJEP sur le devenir de la métropole francilienne, la CRAJEP a décidé de consacrer un espace sur son site internet rassemblant des ressources utiles pour continuer d'alimenter un débat citoyen sur les projets de métropole francilienne : « Éducation populaire et métropole francilienne. Ressources pour un débat citoyen ». Sur cette page sont proposés des articles, des adresses de blogs et de sites internet,

une rubrique agenda : <http://www.crajep-idf.org/metropolefrancilienne>

Deux espaces extranet sont par ailleurs en ligne, respectivement accessibles aux membres du conseil d'administration et aux membres de la CRAJEP (têtes de réseau, accompagnateurs, membres des différents groupes de travail...).

Ces deux espaces extranet (accessibles chacun avec un code) ont pour objectif de faciliter les échanges et le travail commun :

- l'espace « Conseil d'administration » est ouvert à tous les administrateurs ;
- l'espace « Membres » est ouvert à tous les membres de la CRAJEP (membres des réseaux non administrateurs, notamment ceux participant aux commissions et groupes de travail).

Une cartographie des implantations des membres de la CRAJEP (têtes de réseaux régionales, départementales et structures locales) en Île-de-France est en cours de construction sur notre site internet.

Une partie des cartes par réseaux est finalisée :

Le réseau des ludothèques franciliennes : <http://www.crajep-idf.org/reseau/alif/>

Éclaireuses et Éclaireurs de France : <http://www.crajep-idf.org/reseau/eedf/>

Le réseau des centres sociaux d'Île-de-France : [http://www.crajep-idf.org/reseau/centres\\_sociaux/](http://www.crajep-idf.org/reseau/centres_sociaux/)

Fédération française des Maisons de Jeunes et de la Culture : <http://www.crajep-idf.org/reseau/ffmjic/>

Le réseau des Auberges de jeunesse : <http://www.crajep-idf.org/reseau/fuaj/>

Le réseau Léo Lagrange Île-de-France : <http://www.crajep-idf.org/reseau/leo/>

Le réseau des Maisons des Jeunes et de la Culture en Île-de-France :

<http://www.crajep-idf.org/reseau/frmjc/>

Le réseau Solidarité et jalons pour le travail :

<http://www.crajep-idf.org/reseau/sjt/>

Le réseau des Foyers de Jeunes Travailleurs en Île-de-France : <http://www.crajep-idf.org/reseau/ufjt/>

Cependant, ce premier travail de recensement des implantations devra être accompagné d'une réflexion plus poussée sur la notion d'implantation. En effet, lorsqu'une coordination est le regroupement de structures locales matérialisées par des équipements, la cartographie est aisée (même s'il convient d'actualiser régulièrement les données). C'est le cas de la plupart des réseaux ci-dessus dont la cartographie a pu être possible.

En revanche, certains réseaux regroupent des personnes physiques, voir à la fois des personnes morales et des personnes physiques, et matérialisent leurs actions de façon plus mouvante

au moyen de conventions de partenariat sur des objets précis (la mise en œuvre d'une formation, la réalisation d'un projet partenarial spécifique...) ou plus pérennes. Dans ces cas, la question de la cartographie est moins aisée et nécessite un temps de travail préalable pour définir ce qui doit être cartographié.

En outre, même les associations matérialisées par des équipements peuvent par ailleurs nouer des partenariats ou mener des actions sur des territoires plus étendu, ce qui impose de repenser pour elles également la cartographie.

Enfin, une fois l'ensemble de ces éléments connu réseau par réseau, la question d'une cartographie de l'impact des actions des associations de jeunesse et d'éducation populaire sur l'ensemble du territoire francilien devra être mis en œuvre.

L'année 2010 a permis de commencer le travail de cartographie et d'en pointer les difficultés méthodologiques, mais pas de finaliser la matérialisation physique d'une implantation sur les territoires.

## C / Un portail Netvibes

Une page Netvibes a été créée en 2010 afin de proposer un portail d'information sur l'éducation populaire en Île-de-France : <http://www.netvibes.com/crajepidf>. L'élaboration de cet outil a fait l'objet d'une séance de travail collectif avec plusieurs membres du groupe Info-Com de la CRAJEP.

Ce portail agrège un grand nombre de flux rss et les organise en plusieurs onglets : CRAJEP ÎdF, Réseaux membres de la CRAJEP ÎdF, Têtes de réseaux nationales, Ressources diverses autour de l'éducation populaire, Région ÎdF, Appels à projets, NTIC...



Dans le cadre de l'organisation de la journée de débat sur la métropole francilienne, un onglet « Métropole francilienne » a été créé, qui permet de rester en veille sur cette question et sur les contributions des intervenants, au-delà de la journée du 19 novembre 2010.

### III – « Travailler à des objets communs de recherches, d'actions et de promotion dans le champ de l'éducation populaire »

#### A/ Une commission culture – éducation populaire

Depuis décembre 2004, une commission Culture anime le réseau interfédératif régional des signataires de la Charte d'objectifs culture-éducation populaire signée entre le ministère de la Culture et plusieurs fédérations d'éducation populaire le 30 juin 1999, et est ouverte à tous les membres de la CRAJEP qui interviennent dans le champ du développement culturel. Elle permet de créer des échanges entre les réseaux d'éducation populaire franciliens et a pour objectif à plus long terme de donner une meilleure visibilité aux pouvoirs publics régionaux (État et Conseil régional) des actions culturelles menées dans nos associations.

La commission a décidé depuis 2008 de travailler sur la thématique de la mémoire de l'immigration en Île-de-France. Partant du constat que les associations d'éducation populaire sont aujourd'hui nombreuses à mener des actions sur cette thématique de façon dispersée, sans avoir l'occasion le plus souvent d'échanger entre elles, de dialoguer avec des chercheurs, ni d'avoir reçu un outillage spécifique dans ce domaine, la commission culture de la CRAJEP a décidé de se saisir de cette thématique. Elle s'est attachée à mettre en place une action de formation et de mutualisation des pratiques des associations d'éducation populaire qui effectuent partout en Île-de-France (ou souhaitent effectuer) un travail de mémoire dans les quartiers et autres territoires, avec les habitants, notamment ceux issus de l'immigration.

Le projet s'est structuré en 2010 par la poursuite du séminaire construit en partenariat avec le Centre d'histoire sociale du XXe siècle (CNRS, Université Paris I) sous l'intitulé « *L'immigration et nous ?* Sous la houlette du comité de pilotage, composé de Marie Hatet (CRAJEP), Nelly Lopez (MJC en ÎdF), Corinne Morelli (Coordination régionale des fédérations des centres sociaux), Sylvie Rab (CRAJEP), Françoise Tétard (CNRS) et Jean-Pierre Weyland (CEMÉA), trois rencontres régionales élargies ont été organisées en 2010.

Ces rencontres avaient pour objet :

- d'offrir un lieu d'échange et de décloisonnement entre les participants ;
- de permettre de mutualiser les expériences ;
- de proposer un appui méthodologique concernant la question de la mémoire de l'immigration en Île-de-France.

Elles s'adressaient :

- aux acteurs bénévoles et professionnels des réseaux de la CRAJEP ;
- aux acteurs franciliens engagés sur des projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration (collectivités territoriales, artistes, associations, syndicalistes...) ;
- aux chercheurs s'intéressant à ces problématiques (historiens, sociologues, sciences de l'éducation, philosophes...).

Le 21 janvier 2010, Corinne Lancier (coordinatrice de projets au centre social Nelson Mandela), Marie-Liesse Delbes (directrice adjointe du service culturel de la Ville), Nathalie Noël (responsable des archives et du patrimoine à la Ville) et Pierre Wolkowinski (directeur de Territoires, Identités et Développements) ont témoigné du projet mémoriel mené à Saint-Michel-sur-Orge à l'occasion de la rénovation du quartier du Bois-des-Roches.

Leurs regards croisés ont mis en exergue plusieurs enjeux parmi lesquels : la prise en compte des objectifs affichés et implicites de la commande ; la nécessaire mobilisation, à travers la formation notamment, de l'ensemble des professionnels et des habitants du territoire tout au long du processus ; la confrontation des mémoires individuelles et collectives ; l'étape de valorisation comme condition pour s'ouvrir sur le reste de la société. La journée a rassemblé une quarantaine de participants.

Le 13 avril 2010, la responsable des réseaux et partenariats de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration a accueilli un groupe d'une dizaine d'acteurs associatifs ayant participé régulièrement au séminaire « *L'immigration* » et nous ?, pour une visite commentée de CNHI, comprenant un temps de présentation du projet et un temps de visite du musée.

Au printemps 2010, la commission culture a souhaité faire un bilan d'étape du cycle « *L'immigration* » et nous ? La CRAJEP a pour cela organisé le jeudi 6 mai 2010 une journée de rencontre régionale à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (Palais de la Porte Dorée, Paris 12<sup>e</sup>). Cette journée a permis de réfléchir à la place de l'immigration dans notre société et plus spécifiquement dans nos pratiques professionnelles et bénévoles. À partir des constats dressés tout au long du cycle, les ateliers du 6 mai ont ouvert des espaces d'échanges sur les questions éthiques et méthodologiques soulevées par la mise en oeuvre de projets mémoriels par les associations locales.



21 janvier 2010 (photo haut), 6 mai 2010

L'ensemble des participants du cycle ainsi que les personnes sollicitées pour intervenir lors des différentes rencontres (artistes, chercheurs, porteurs de projets associatifs...) ont été invités à participer à ce bilan d'étape.

Cette journée du 6 mai 2010 a réuni plus de 110 participants : services des publics, du réseau et des partenariats de la CNHI, Maison du conte de Chevilly-Larue, Région Île-de-France, services municipaux, stagiaires en formation, bénévoles et salariés associatifs issus de plus de 70 associations.



*V. Briffod, J. Combe, A. Patrix de la Maison du conte, 6 mai 2010.*

## **B/ Un groupe d'échange sur l'animation volontaire (BAFA-BAFD)**

Depuis mars 2010, la CRAJEP Île-de-France a mis en place un nouveau groupe de travail inter-réseaux sur l'animation volontaire (BAFA-BAFD, soit Brevet d'aptitude à la fonction d'animation et brevet d'aptitude à la fonction de direction), auquel participent principalement les coordinations régionales suivantes : CEMÉA, CPCV, Francas, Léo Lagrange, Ligue de l'enseignement, UFCV.

À l'origine de la création de ce groupe de travail, une double préoccupation. À court terme, la volonté d'échanger sur la mise en place d'une téléprocédure dans le cadre de la dématérialisation des BAFA-BAFD par la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, qui posait un certain nombre de difficultés pratiques aux organismes de formation. À plus long terme, le souhait d'engager une réflexion politique sur les nombreuses remises en

causes actuelles auxquelles se trouvent confrontés le BAFA et le BAFD, historiquement construits dans un partenariat entre l'État et les organisations de jeunesse et d'éducation populaire, sur la base de valeurs et de principes dont ces dernières sont porteuses.

En ce qui concerne la dématérialisation du BAFA-BAFD, une première réunion du groupe de travail a permis de confronter les difficultés concrètes rencontrées, d'identifier les points de blocages matériels et les besoins d'intervention collective mais au-delà, les enjeux politiques soulevés par ces apparentes questions techniques : transfert de charge de l'État sur les organismes de formation ; signes tangibles du passage d'une relation de partenariat avec les organismes de formation à une relation de commanditaire à prestataires de services...

Plus largement, à l'occasion d'une deuxième réunion du groupe de travail BAFA-BAFD de la CRAJEP, les associations de jeunesse et d'éducation populaire présentes ont souhaité engager un travail collectif à plus long terme sur les dérives actuelles observées concernant le BAFA et le BAFD. En effet, le BAFA est une construction emblématique des Politiques Jeunesses, issue des projets et des dynamiques créées à la Libération qui a permis à l'éducation populaire, par le monde associatif et les comités d'entreprise, de contribuer à l'engagement citoyen et éducatif de plusieurs générations.

Or, dans le contexte actuel de marchandisation croissante, les formations BAFA deviennent des produits qui s'achètent et se vendent, accessibles à des organismes de formation qui n'ont plus besoin d'avoir acquis l'agrément jeunesse et éducation populaire, promues sur des cartes postales... De plus, dans le contexte de crise économique et sociale, le BAFA est de plus en plus conçu comme un premier diplôme professionnel de l'animation permettant d'accéder à un emploi au détriment de la notion d'animation « volontaire » et d'engagement.

## C/ Une commission information-communication

Constatant les difficultés, pour une tête de réseau régionale, de rendre compte et de valoriser l'ensemble des actions portées par ses adhérents en Île-de-France dans leur richesse et leur diversité, l'initiative a été prise en 2006 d'organiser des rencontres régulières des chargés-e-s de l'information et de la communication de ses membres. L'objet de ces rencontres est de coopérer davantage et d'engager une dynamique de réflexion et d'action inter-réseaux.

Ces réunions régulières permettent en effet de :

- mieux évaluer les besoins communs des réseaux en matière d'information ;
- faire remonter l'information des réseaux vers la CRAJEP afin d'alimenter et de faire évoluer les différents supports d'information et de communication existants (lettre de la CRAJEP, site internet...) pour une meilleure visibilité collective des démarches et des actions de nos réseaux ;
- favoriser la diffusion de l'information de la CRAJEP aux réseaux membres, en s'appuyant sur des personnes ressources identifiées, en complément

des administrateurs et/ou personnes contact de la CRAJEP ;

- améliorer la circulation des informations entre les réseaux membres ;
- échanger autour de la fonction de chargé-e de l'information et/ou de la communication dans des réseaux d'éducation populaire ;
- créer un réseau d'échanges de savoirs et de compétences et se former collectivement.

Ce groupe d'échanges de pratiques et de compétences se réunit environ tous les deux mois. Il est composé d'une douzaine de personnes, chargées des fonctions d'information et/ou de communication dans leur réseau : coordination régionale ou fédération départementale. Son principe de base est que chacun, dans sa pratique professionnelle, est porteur de savoirs et de compétences à partager. Les réunions permettent les échanges de pratiques professionnelles et d'expériences, et la formation collective sur le principe de l'échange de compétences ou de l'intervention d'autres professionnels.

Les journées d'échanges organisées sont ouvertes aux bénévoles ou salariés de l'ensemble des réseaux membres, y compris ceux n'ayant pas de salarié spécifiquement chargé de la communication. Différents outils utiles à tous sont par ailleurs partagés entre les membres du groupe dans l'espace extranet accessible aux « Membres ».

Ces rencontres sont accueillies par les structures locales de nos réseaux (ludothèque, centre social...) afin de favoriser une meilleure connaissance inter-réseaux. Elles constituent non seulement des temps de formation professionnelle continue, mais ont surtout pour objet et pour fonction de favoriser l'échange de pratiques et de savoir-faire. Elles font en cela partie intégrante de la dynamique régionale impulsée par la CRAJEP au service de la valorisation des démarches d'éducation populaire en Île-de-France.

Ont participé à ce groupe de travail en 2010 des représentants des réseaux suivants : ALIF, ARDIE, Au fil de l'Eau, Fédération nationale des Francas, AD Francas 93, FUAJ, Graîne, Groupement REMPART ÎdF, Ligue de l'enseignement 91, 93, 94, 95, Petits débrouillards en ÎdF, URFJT.

En 2010, le groupe s'est réuni six fois autour des questions suivantes :

**Créer et gérer une photothèque** : Réunion du 4 mars 2010. Ce temps de formation, animé par Nadia Astruc (Fédération nationale des Francas), s'est organisé autour des questions suivantes :

- Une photothèque : quelle utilité ?
- Comment se sert-on d'une photothèque ? : Identifier, classer, indexer, légender des images...
- Droits à l'image, droits d'auteur.

**Les relations avec les journalistes (presse, radio et TV)** intéressent fortement nos réseaux associatifs qui n'arrivent pas toujours à mobiliser

les journalistes ou, à l'inverse, à répondre aux sollicitations de ceux-ci. En 2010, le groupe a amorcé un cycle de rencontres avec différents journalistes, dans le but de mieux travailler ensemble.

> Réunion du 1er juin 2010 : Rencontre avec Daniel Bouy, journaliste à France 3 Île-de-France.

> Réunion du 20 mai 2010 : Rencontre avec Émilie Petit, journaliste à Radio Dijon Campus.

Ce cycle doit se poursuivre en 2011 et aboutir à l'élaboration d'outils communs (dossier de presse, banque d'images partagées...).

### **Internet pour les associations**

Les 29 et 30 juin 2010, une action de formation a été mise en place sur les nouveaux usages d'internet (réseaux sociaux notamment) et l'appropriation de ces supports par les associations d'éducation populaire. Cette formation a été animée par Odile Ambry de Tocsin avec laquelle le groupe Info-Com a déjà travaillé.

La formation s'est déroulée en deux temps :

- Le premier a été consacré aux enjeux, pour les associations, à s'approprier les nouveaux espaces et outils qui existent aujourd'hui sur internet, et notamment les réseaux sociaux (facebook, twitter, blogs,...), et les implications que cela suppose pour nos associations (adapter notre communication) ;
- Le deuxième temps a consisté en un apport méthodologique pour l'écriture web et s'est appuyé sur une analyse des contenus de nos sites existants.

D'autres réunions d'échanges de pratiques plus larges ont jalonné l'année 2010. Ces réunions (28 janvier, 23 novembre) ont notamment été l'occasion d'échanger sur des outils et des supports à partir des pratiques et expériences de chacun des participants.

## D/ Une journée de rencontre Agorajep sur la métropole francilienne

Le 19 novembre 2010 à la Maison de l'Europe à Paris, la CRAJEP Île-de-France a organisé, en partenariat avec le CNAJEP, une journée de rencontre et de débat sur « Éducation populaire et métropole francilienne : pour un débat citoyen ».

Cette journée constituait la contribution francilienne au séminaire du CNAJEP proposé en 2010 sur la réforme des collectivités territoriales. Elle partait du constat fait par nos membres que depuis deux ans, les débats et les polémiques se succédaient sur le devenir de l'Île-de-France, le plus souvent réservés aux spécialistes et initiés, que les effets d'annonce et le calendrier en mouvement permanent ne permettaient pas à la population de prendre la mesure des enjeux en cours pesant sur l'évolution de cette région, et que l'ouverture officielle d'un débat public ne pouvait à elle seule lever les freins à l'appropriation par tous d'un débat présenté comme très technique.

Dans ce contexte, il s'agissait d'impulser une dynamique régionale plus vaste à l'occasion d'une journée de rencontre et d'échanges.

La préparation de la journée s'est faite dans le cadre d'un comité pilotage composé de membres de la CRAJEP et du CNAJEP qui s'est réuni à 6 reprises en amont de la journée (6 avril, 3 mai, 1er juillet, 20 juillet, 1er septembre, 21 octobre).

Elle a permis un important travail de veille documentaire, bibliographique et de l'actualité quotidienne sur la question. Elle a occasionné la participation de la CRAJEP :

- au séminaire organisé par Guy Burgel et Michel Cantal-Dupart au CNAM les 3 et 4 juin 2010 sur « Grand Paris : société, urbanisme et gouvernement de la ville » ;

- au séminaire permanent du CNAJEP sur la réforme des collectivités territoriales.

Cette journée avait pour objectifs de :

- Faire œuvre d'éducation populaire concernant la question du Grand Paris (les mots, les enjeux) afin de permettre aux membres de nos réseaux de prendre part aux débats en cours ; de comprendre pour agir. C'était le rôle notamment de la matinée au cours de laquelle sont intervenus Martine Liotard (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France), puis David Alcaud (enseignant-chercheur en sciences politiques), Guy Burgel (géographe, professeur à l'Université Paris X Nanterre) et Pierre Mansat (adjoint au maire de Paris, fondateur de Paris métropole) ;
- Contribuer au débat en exprimant ce qui constitue pour nous, les enjeux véritables qui se posent à la métropole francilienne. C'était le rôle des ateliers de l'après-midi, consacrés aux thématiques suivantes : une métropole à aménager, un lieu de vie à repenser, un espace citoyen à consolider, raisons d'agir-modalités d'action.
- Enclencher une dynamique régionale en favorisant, à partir de la journée du 19 novembre d'autres initiatives sur le territoire régional.

La volonté du comité de pilotage était bien que la journée ne soit pas exclusivement centrée sur les questions de territoires ou de transports mais conduise à envisager les enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, de gouvernance (institutionnel, politique, place du citoyen...) posés par les projets autour de l'aménagement de la métropole francilienne :

- Quels projets de société (modèles sous-

jacents de société) derrière les projets d'aménagement régional ?

- Quels enjeux politiques, sociaux, environnementaux, d'aménagement, de société ?
- Quid du débat public, de la question démocratique, du processus de consultation-concertation ? Qu'est-ce qui est fait aujourd'hui pour que le citoyen prenne part ?

La journée a rassemblé 70 participants issus des réseaux membres et au-delà.

Un onglet « métropole francilienne » a été créé à cette occasion sur le portail netvibes, outil de veille notamment pour le comité de pilotage.

La journée a été suivie par la publication d'un numéro du journal *L'Éduc'pop' en Île-de-France* sur la même thématique, afin de diffuser le travail de veille et de contribution aux débats, au-delà des seuls participants à la journée.



## IV – « Représenter le champ de l'éducation populaire auprès des pouvoirs publics et des institutions en Île-de-France »

La CRAJEP est reconnue à l'échelon régional par les partenaires associatifs et les acteurs institutionnels et siège dans des organes de représentation. Membre fondatrice et active de la Conférence permanente des coordinations associatives de la Région Île-de-France, elle contribue au mouvement associatif régional organisé aux côtés des autres composantes sectorielles. Dans ce cadre comme en son nom propre, elle participe au développement de partenariats avec les pouvoirs publics régionaux.

### A/ Au titre de la CRAJEP

#### 1/ Une fonction régionale de représentation

L'une des fonctions de la CRAJEP est de représenter ses membres auprès des pouvoirs publics régionaux ; elle siège de fait dans différentes instances partenariales régionales.

Un travail interne de remise à plat des représentations et des mandats a été engagé en 2010, avec la volonté d'un meilleur partage des enjeux et d'une meilleure répartition collective des représentations.

Le renforcement de la fonction de représentation de la CRAJEP a eu pour fonction d'accroître la lisibilité et la visibilité des acteurs de l'éducation populaire auprès des pouvoirs publics.

##### 1.1 Un siège au Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

L'ARDEVA puis la CRAJEP dispose depuis trois mandatures d'un siège au sein du troisième collège

du Conseil économique, social et environnemental régional. Les membres du CESER sont nommés par le Préfet de région pour six ans. La dernière mandature a démarré en 2007.

Le poste de la CRAJEP est occupé depuis 2001 par Nicole Deshayes, vice-présidente, qui siège au sein de trois commissions :

- Emploi et développement économique. Cette commission a comme objet les politiques en faveur de la création, du soutien et du développement des entreprises industrielles, commerciales, artisanales et de services ; les politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle ; les transferts de technologie ; l'énergie, la conjoncture et les prévisions économiques. À l'occasion du renouvellement à mi-mandat du CESER le 29 novembre 2010, Nicole Deshayes a été élue vice-présidente de cette commission.
- Éducation, formation, enseignement et recherche. Cette commission s'intéresse aux questions d'éducation-citoyenneté, de formation professionnelle, d'apprentissage et alternance,

de Politique de lycées, d'orientation et information sur les formations, d'enseignement supérieur, et de recherche.

- Pour l'Égalité des droits.

Pour ce qui concerne sa présence au CESER, la CRAJEP ÎdF en 2010 a :

- participé régulièrement aux réunions du 3e collège et des commissions listées ci-dessus,
- présenté la coordination devant les membres du 3e collège le 18 mai 2010,
- adressé un courrier au président du CESER au sujet de l'organisation et du contenu du colloque organisé le 7 mai 2010 à la Sorbonne sur « Jeunes : les raisons d'avoir confiance ». Le programme de cette journée ayant été élaboré sans associer les organisations de jeunesse à la préparation, au contenu ou au déroulement, un courrier co-signé de la présidente de la CRAJEP et de la vice-présidente membre du 3e collège du CESER a été adressé au président du CESER pour l'interpeller sur cette question.

## **1.2 Un siège au sein de la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire (CRESS)**

La CRAJEP, représentée par Nicole Deshayes, vice-présidente, est membre du collège associatif de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), où elle préside la commission Formation professionnelle et siège au bureau. La CPCARIF pour sa part détient statutairement la vice-présidence de la CRESS attribuée au collège associatif.

En 2010, la commission Formation professionnelle de la CRESS ÎdF a travaillé sur l'hypothèse de la création d'une structure de formation à l'économie

sociale et solidaire qui serait rattachée à la CRESS. Cette initiative, impulsée par la MAIF, s'inspire de l'école de l'entrepreneuriat en économie sociale porté par la CRESS Languedoc-Roussillon. Afin de contribuer à la réflexion concernant la pertinence de créer une telle structure en Île-de-France, un état des lieux de l'existant et des besoins a été mené dans un premier temps.

## **2/ Une relation distendue avec la Région, dans un contexte de renouvellement du Conseil régional**

### **2.1 Interpellation envoyée aux candidats aux élections régionales**

En cette année de renouvellement du Conseil régional, la CRAJEP a écrit à l'ensemble des têtes de listes départementales et régionales des 11 listes républicaines candidates en Île-de-France au premier tour, afin de contribuer au débat démocratique qui s'engageait à cette occasion sur l'avenir de la Région. Chacune a reçu en février 2010 : un courrier personnalisé accompagné de la plaquette d'interpellation de la CRAJEP ÎdF (cf. Annexe 1) et de la plaquette du CNAJEP visant à mettre en valeur l'importance de la jeunesse et de l'éducation populaire pour les futures politiques régionales. Un document spécifique faisant état des dysfonctionnements observés lors de la précédente mandature a été en outre adressé aux candidats des trois listes de la majorité sortante (Huchon 2010, Europe Écologie, Ensemble pour des régions à gauche).

La plaquette d'interpellation de la CRAJEP ÎdF soulignait que nos structures et nos actions étant porteuses de richesses pour la région, nous invitons les candidats-tes à connaître nos propositions et à en débattre avec nous. Elle précisait que

nos propositions concernaient principalement le Conseil régional d'Île-de-France dans le contexte des élections régionales de 2010 et la volonté d'interpellation des différents candidats, mais de façon plus générale également l'État et les collectivités territoriales franciliennes.

La première catégorie de propositions concernait la relation des pouvoirs publics avec le monde associatif et les réseaux d'éducation populaire, que nous souhaitons basée sur la coopération :

- « Chercher à créer des logiques de coopération entre nos réseaux et nos interlocuteurs publics (territoriaux et État) et ne plus être dans le registre de la commande publique et de l'achat de prestations. Favoriser les alternatives à la concurrence, seule la coopération permettant la co-construction et la contribution aux politiques publiques.

- Construire les conditions permettant d'organiser la connaissance mutuelle entre associations d'éducation populaire et pouvoirs publics (ce qui ne se fait pas au moyen de fêtes des associations) : définir ensemble, rendre lisibles nos spécificités, travailler sur des critères de lecture des enjeux sociaux, ouvrir des chantiers communs dans le cadre d'une conception partagée de l'intérêt général.

- Avoir présent à l'esprit que coopérer n'est pas uniquement une question de réglementation, mais tient également à la conception que les gens chargés de l'appliquer ont de cette réglementation. D'où une attention à porter non seulement aux grands principes mais également aux pratiques et à la réalité du fonctionnement : question du temps, des délais, de la relation élus-administration, administration-associations...

- Favoriser le soutien à long terme aux structures et non le financement de projets ponctuels et à court terme. Donner les moyens pour agir en privilégiant les conventions pluriannuelles d'objectifs par rapport au financement de projets ponctuels ».

La seconde catégorie de propositions appelait à la mise en œuvre de politiques solidaires, émancipatrices et démocratiques :

- « Le Conseil régional est un espace pertinent pour promouvoir des solidarités entre territoires et entre populations. Pour cela, les politiques de la Ville, de la formation initiale et continue, des pratiques culturelles, sont complémentaires aux enjeux d'aménagement et de transport.

- La démocratie régionale, la dynamique de réseaux de l'économie sociale, de lutte contre les discriminations et de projets partagés autour des mémoires, du monde du travail, ont été portés par l'assemblée, et ont commencé à donner des résultats positifs, il est nécessaire de démultiplier l'action du Conseil régional dans ces domaines.

- Si la politique jeunesse n'est pas dans les missions premières du Conseil régional, l'accès aux droits, au logement, à la formation, aux activités de loisirs, sont des leviers importants pour promouvoir une société plus juste. Il est possible de faire plus de place aux jeunes, étudiantes, apprenties, salariées, pour que leurs paroles soient entendues, leurs initiatives facilitées, leurs revendications prises en compte. »

Au total, six réponses ont été reçues, émanant de cinq listes (soit, dans l'ordre de réception des réponses) :

- Alliance Écologiste indépendante (contact téléphonique du candidat Jonathan Denis)
- Valérie Péresse (courrier de l'équipe de campagne, accompagné du programme surligné)
- Europe Écologie (invitation à un débat envoyé par e-mail la veille)
- Jean-Paul Huchon (e-mail personnalisé)
- Debout la république, Nicolas Dupont-Aignan (e-mail)
- Yves Jégo (courrier reçu le 15 mars 2010 soit au lendemain du premier tour)

Le calendrier ne nous a pas permis de rencontrer l'une ou l'un de ces candidats avant les échéances électorales. Mais notre courrier précisait que quelle que soit l'issue de ces élections, nous souhaitions pouvoir poursuivre les échanges durant les prochaines années dans la mesure où nos actions comme nos propositions s'inscrivaient dans la longue durée.

## 2.2 Premiers contacts avec le nouvel exécutif régional

Dès avril 2010, des courriers ont été adressés à plusieurs vices-présidents/tes du nouveau Conseil régional élu en charge de secteurs d'intervention de nos réseaux intervenaient et à l'ensemble des présidents de groupes.

Pour ce qui concerne les vices-présidents, ont été contactés :

- Abdelhak Kachouri, chargé de la citoyenneté, politique de la ville, sécurité
- Julien Dray, chargé de la culture
- Emmanuel Maurel, chargé de la formation professionnelle
- Jean-Paul Planchou, chargé du développement économique, de l'emploi, des NTIC, du tourisme, de l'innovation et de l'ESS
- Philippe Kaltenbach, chargé des affaires internationales et européennes
- Emmanuelle Cosse, chargée du logement

Leur était adressé à chacun :

- la contribution des associations de jeunesse et d'éducation populaire franciliennes que nous avons adressée aux têtes de listes de l'ensemble des listes républicaines lors des dernières élections ;
- la plateforme de propositions du CNAJEP ;

Les élus issus de la majorité sortante recevaient également, jointe au courrier, notre interpellation particulière afin de pointer les avancées et freins que nous avons rencontrés lors de la précédente mandature dans notre volonté de créer des liens avec la Région.

Ces courriers ont débouché sur trois rencontres - deux avec une vice-présidente et un vice-président nouvellement élus et une avec un membre du cabinet du président Huchon – ce qui est peu au regard de l'ensemble des courriers envoyés.

Le 30 juin 2010, la CRAJEP ÎdF a rencontré Emmanuelle Cosse, vice-présidente du CRIF en charge du Logement, de l'Habitat, du Renouvellement urbain et de l'Action foncière, et son chargé de mission. L'échange a été centré sur une présentation de la coordination et de ses revendications générales (motifs d'insatisfaction des relations lors de la précédente mandature à l'exception de la délégation démocratie régionale, besoin de création d'espaces de dialogue avec la Région, volonté de contribution aux politiques publiques, modes de contractualisation).

Une rencontre de la CRAJEP ÎdF avec M. Abdelhak Kachouri, vice-président du CRIF en charge de la Citoyenneté, de la politique de la Ville et de la Sécurité, s'est tenue le 4 octobre 2010. Étaient présents pour le CRIF, aux côtés du vice-président : le chef de la mission Démocratie régionale, la chargée de mission pour le FRDVA, et la chargée de mission auprès de M. Kachouri.

Cette rencontre a été l'occasion d'une première présentation réciproque. Les points abordés ont été les suivants : présentation de la CRAJEP ÎdF, rappel de la Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens, évocation du dispositif européen d'aide aux micro-projets et de notre situation de trésorerie, relation du CRIF aux associations (FRDVA, conventions, emplois-tremplins...).

Le 1er octobre 2010, la CRAJEP ÎdF a par ailleurs rencontré Akli Mellouli, membre du cabinet du président Huchon avec qui ont été notamment évoqués le renouvellement de notre Convention d'Objectifs et de Moyens, le dispositif d'aide aux micro-projets, ainsi que notre projet de journée sur la métropole francilienne.

Le premier contact avec la Région en 2010 n'a cependant pas été de nature politique ou partenariale, mais s'est caractérisé par la réception le 11 juin 2010 d'un courrier de la directrice générale des services du Conseil régional d'Île-de-France nous informant avoir demandé à un auditeur de la Direction de l'audit de l'Unité finances, audit et contrôle de gestion de la Région d'examiner « l'utilisation des subventions régionales nous ayant été attribuées au cours des trois derniers exercices ainsi que l'application des dispositions conventionnelles ». Ce, en raison du financement par la Région de « plusieurs subventions couvrant deux champs d'activité distincts : le développement de la vie associative et l'aide à la gestion d'une mesure FSE ». Dès le 14 juin, le Directeur de l'audit nous contactait afin de fixer un premier rendez-vous de présentation de sa mission le 23 juin et un démarrage de l'audit sur place le 28 juin.

L'audit du CRIF s'est traduit par 10,5 jours de présence de l'auditrice dans nos locaux en juin, juillet et décembre 2010, soit autant de temps de disponibilité de l'équipe. Il a porté exclusivement sur des éléments financiers, relatifs aux comptes des années 2006 à 2010, soit 5 années d'exercice. Le rapport issu de cet audit doit être communiqué à la CRAJEP en 2011.



### **3/ Une action partenariale avec les services régionaux de l'État, impactée par le contexte de mise en œuvre de la RGPP**

En ce qui concerne le partenariat avec les services régionaux de l'État, ils ont été particulièrement impactés en 2010 par l'entrée en vigueur de la révision générale des politiques publiques (RGPP) en ÎdF au 1er juillet 2010.

Notre première action dans ce domaine a été de mettre en place un travail de mutualisation des informations parcellaires recueillies par chacun, afin de consacrer un espace extranet de notre site à l'ensemble des organigrammes régionaux et départementaux réunis.

Au-delà de cette question pratique, des échanges plus politiques en conseil d'administration ont permis d'échanger sur l'impact et les effets pressentis de la RGPP sur les politiques publiques mises en œuvre (dans un contexte par ailleurs de réforme des collectivités locales et des finances publiques).

#### **3.1 Préfecture de région**

D'une part, la CRAJEP siège au Comité régional unique de suivi des fonds européens en Île-de-France. Ce comité est un organisme partenarial (essentiellement inter-institutionnel) dont la composition est arrêtée par le Préfet de Région et qui a pour objet de piloter l'emploi des fonds européens en Île-de-France. Il est co-présidé par le Préfet de région et le vice-président du Conseil régional en charge des affaires internationales et européennes. Nous y avons été présents lors du 7e CRUS du 25 juin 2010.

D'autre part, la CRAJEP a été sollicitée pour siéger dans une sous-commission de la « Lettre de félicitations » à attribuer à des jeunes repérés pour

leur action remarquable, mise en place à l'initiative de la Préfecture de région. La lettre de félicitation vise à « récompenser des jeunes à partir de 15 ans, qui auraient accompli une prise de responsabilité au sein d'associations ou de structures consultatives à dimension citoyenne... ». Dans les faits, elle est plus souvent attribuée à des jeunes repérés pour leur « comportement exemplaire », ce qui ne relève pas du même registre. Il a été décidé de répondre à cette sollicitation, tout en étant critique sur le fond, la forme et l'objet.

De même la CRAJEP est membre de la Commission régionale chargée d'attribuer la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports, mais pour des raisons de calendrier, nous n'avons pu y siéger lors des deux réunions programmées en 2010.

### **3.2. Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS), devenue Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS)**

Pour ce qui concerne les modalités de dialogue avec la DRDJS, chargée de mettre en œuvre les politiques publiques liées à la jeunesse et aux sports en Île-de-France, partenaire historique privilégiée des acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire, elles ont pris la forme en 2010 de :

- la mise en place d'un groupe de pilotage et de suivi sur la dématérialisation du BAFA-BAFD (1er avril et 10 mai),
- la rédaction d'un courrier adressé à la DRDJS concernant des dysfonctionnements des jurys BAFA en Essonne,
- la désignation sur sollicitation de la DRDJS de nos représentants dans la Commission de Paris de l'éducation populaire,
- la participation au Comité de pilotage du CDVA

en ÎdF avec les autres membres de la CPCARIF,  
- la présence de la DRDJS Paris Île-de-France à l'AG de la CRAJEP du 22 juin 2010.

La CRAJEP siège au sein de la Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative, créée par arrêté préfectoral en 2008 et qui a pour compétence d'émettre un avis sur les créations de structures d'information jeunesse, les besoins en personnels qualifiés dans l'encadrement des pratiques sportives et des loisirs éducatifs des jeunes, et enfin l'évaluation et le soutien des structures intégrées dans les filières et les pré-filières d'accession au sport de haut-niveau. Cependant, la mise en place de la RGPP n'a sans doute pas permis en 2010 la réunion de cette commission régionale ni des formations spécialisées (jeunesse et vie associative, emploi formation) qui lui sont rattachées.

Sur proposition de la DRDJS, la CRAJEP est membre du conseil d'administration du Centre régional d'éducation populaire et de sport (CREPS) d'Île-de-France. Nous avons siégé au CA du 6 mai 2010.

La CRAJEP a été sollicitée par la DRDJS pour désigner 4 représentants au Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative de Paris (2 titulaires, 2 suppléants) pour la mandature 2010-2013. Après consultation des réseaux membres du CA, la présidente de la CRAJEP a proposé comme représentants au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire : la Ligue de l'enseignement de Paris (titulaire), la Fédération des centres sociaux de Paris (suppléant), les CEMÉA ÎdF (titulaire), l'UFCV (suppléant).

La formation spécialisée en matière d'interdiction d'exercer de ce Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative de Paris s'est réunie le 31 mai 2010 et a émis plusieurs

propositions d'interdiction d'exercer les fonctions de direction auprès de mineurs et/ou d'organiser un accueil collectif de mineurs (à titre provisoire ou permanent). Ces propositions ont ensuite été suivies par le préfet Secrétaire général de la Préfecture de Paris.

Suite à la mise en place d'une procédure de dématérialisation du BAFA-BAFD posant de nombreuses difficultés techniques mais également politiques, la CRAJEP a sollicité une rencontre sur cette question avec la DRDJS. Une réunion le 1er avril 2010 a permis à l'administration d'entendre la volonté des organismes de formation d'être dans du pragmatisme et donc de la souplesse. La demande de mise en place de sessions de formation pour les personnels, militants et salariés des organismes de formation a été formalisée à cette occasion. Et un accord a été donné à la mise en place d'un comité de suivi partenarial régional de la dématérialisation entre les deux partenaires. Chaque organisme de formation a dès lors été invité à alerter la CRAJEP si des dysfonctionnements étaient observés.

Le premier comité de suivi sur la dématérialisation du BAFA-BAFD s'est réuni le lundi 10 mai 2010. Étaient présentes, aux côtés de la présidente de la CRAJEP, les coordinations régionales suivantes : CEMÉA, Ligue de l'enseignement, UFCV. Ce comité a permis, par des compromis techniques, de concrétiser la préoccupation commune de ne pas bloquer les stagiaires. La capacité des organismes de formation à s'organiser collectivement, à fournir à la direction régionale des éléments d'information, d'analyse et de diagnostic des dysfonctionnements, accompagnée d'une volonté commune d'être dans du pragmatisme, a permis d'être entendus par la DRDJS, qui a répondu par une posture d'adaptation dans la mise en œuvre du calendrier et des procédures.

Le 22 octobre 2010, la présidente de la CRAJEP ÎdF a adressé à la DRJSCS une demande de reprise des réunions du groupe de suivi de la dématérialisation

BAFA-BAFD mis en place au premier semestre 2010. En effet, les nouvelles difficultés apparues dans les procédures mises en œuvre, rendaient nécessaire une relance du dialogue instauré entre les services de l'État et les organismes de formation au BAFA-BAFD représentés au sein de la CRAJEP ÎdF.

### **3.3 Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DRTEFP) devenue Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)**

Le fait pour la CRAJEP d'avoir été choisie par le Préfet de Région comme gestionnaire de subvention globale en Île-de-France pour la gestion de la sous-mesure 10B de l'Objectif 3 du FSE puis de la mesure 423 « Aide aux micro-projets associatifs » a contribué à renforcer les relations avec la DRTEFP. En effet, le pilotage du FSE étant confié à la DRTEFP à l'échelon régional, les contacts sont très réguliers entre la CRAJEP et la cellule FSE de la DRTEFP.

Cependant, depuis le passage de la mesure 10 B à la 423, le rapport de la DRTEFP à la CRAJEP est davantage devenu un rapport de donneur d'ordre (pour les services de l'État) à exécutant (pour l'organisme intermédiaire) qu'une relation partenariale.

Cette relation se matérialise d'une part par l'envoi permanent de mails à l'ensemble des organismes intermédiaires franciliens (dont la CRAJEP) afin de leur communiquer les réunions auxquelles se rendre, des documents à remplir et à communiquer (en général dans les 24 heures, « délai de rigueur »), les nouvelles notes, règles, instructions ou circulaires à appliquer (pour « mise en application dès réception ») : pas moins de 107 mails parvenus à ces fins et dans cet état d'esprit en 2010.

Cette relation se matérialise également par la multiplication des contrôles, voire sur-contrôles mandatés auprès de cabinets privés retenus à l'issue d'appels d'offres pour contrôler le travail effectué par l'organisme intermédiaire.

Dans le cadre du sur-contrôle de nos Contrôles de service fait, le cabinet Sirius est ainsi intervenu le 26 novembre 2010 à la CRAJEP « dans le cadre d'une mission d'appui et non de contrôle ! » (sic) suite à un mandatement par la DIRECTTE dans le cadre d'une procédure s'appliquant à l'ensemble des organismes intermédiaires franciliens. Il s'est agi, à partir des appels de fonds réalisés, de vérifier les demandes de concours, conventions, bilans, CSF et les pièces justificatives s'y rapportant. Le rapport émis à l'issue de ce sur-contrôle a fait

état de « dossiers bien tenus, accompagnés d'un contrôle de service fait détaillé et d'une méthode correcte d'enlissement ».

Un Contrôle qualité gestion également mandaté par la DIRECTTE était initialement programmé en décembre 2010, mais a finalement été reporté début janvier 2011 à notre demande.

Dans le cadre du bien nommé « dialogue de gestion » du service FSE de la DIRECCTE avec les organismes intermédiaires franciliens, une réunion avec la CRAJEP ÎdF a eu lieu le 25 novembre 2010. Cette réunion avait pour objet d'évoquer divers sujets touchant à la gestion de notre subvention globale (programmation, réalisation, appels de fonds, renouvellement de la subvention globale...).

## B/ Au sein de la CPCARIF

La CRAJEP figure parmi les membres fondateurs de la Conférence permanente des coordinations associatives de la Région Île-de-France, déclarée en décembre 2000, émanation régionale de la CPCA.

### 1/ Le secrétariat général de la CPCARIF

Neuf coordinations régionales sont membres de la CPCARIF : l'ACPES (Acteurs et collectifs pour une économie solidaire), la CADECSIF (Coordination des associations de développement économique, culturel et social en Île-de-France), la COFACRIF (Coordination des fédérations et associations culturelles de la région Île-de-France), la CRAJEP ÎdF, le CROSIF (Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France), la FONDA, la Ligue de l'enseignement Île-de-France, l'UNAT (Union régionale des associations de tourisme d'Île-de-France) et l'URIOPSS (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux).

Les secteurs associatifs représentés au sein de la CPCARIF sont ainsi, outre la jeunesse et l'éducation populaire, l'action sanitaire et sociale, la culture, l'enseignement et l'éducation permanente, la famille, le sport, le tourisme et l'économie solidaire. Plusieurs démarches ont été initiées en 2010 pour permettre un élargissement des familles associatives présentes au sein de la CPCARIF, notamment auprès des coordinations franciliennes des associations féminines et féministes, des associations de défense de l'environnement, des associations d'éducation à l'environnement, des associations familiales.

La présidence de la CPCARIF a été assurée en 2010 par la Ligue de l'enseignement puis, à l'issue de l'AG du 22 septembre 2010, par la CADECSIF. Depuis 2002, la CRAJEP assure à la fois le secrétariat général et le secrétariat administratif de la CPCARIF et en conserve les archives. En 2010, le conseil d'administration de la CPCARIF s'est réuni à cinq reprises.

## 2/ Une relation avec le Conseil régional d'Île-de-France

En 2010, plusieurs actions ont été menées collectivement en direction du Conseil régional d'Île-de-France, avec les autres coordinations associatives régionales.

Une rencontre entre la CPCARIF et Claire Villiers, vice-présidente chargée de la Démocratie régionale s'est tenue le 22 janvier 2010 afin de faire un bilan concernant le fonctionnement du Fonds régional pour le développement de la vie associative (FRDVA).

Une note préparatoire avait été élaborée collectivement par la CRAJEP ÎdF, reprise par le CA de la CPCARIF comme base de discussion lors de la rencontre avec Claire Villiers. La note soulignait d'une part des motifs de satisfaction dans la mesure où le FRDVA avait permis une nette amélioration de la capacité à agir des têtes de réseau membres ayant pu en bénéficier. Elle pointait par ailleurs des améliorations à apporter : vis-à-vis des associations candidates, sur la gestion administrative de la convention triennale et en ce qui concernait le versement des subventions. Elle précisait enfin les modalités à mettre en place afin de permettre à la CPCARIF d'exercer véritablement son rôle d'instance consultative.

À l'occasion des élections régionales, un courrier a été envoyé par la CPCARIF aux têtes de listes départementales et régionales, accompagné de la plateforme revendicative élaborée par la CPCA.

Les 18 février et 17 décembre 2010 ont eu lieu deux séances d'examen par les membres de la CPCARIF des dossiers FRDVA déposés à la Région. Ont été examinés les 91 dossiers déposés pour 2010 puis les 60 dossiers pour 2011.

Une seconde note sur le FRDVA et les critères d'examen des dossiers par la CPCARIF a été

validée par le bureau de la CRAJEP en mai 2010 afin de saisir le CA de la CPCARIF sur deux points :

- Rappeler que le travail de la CPCARIF est autant d'interpeller la Région pour l'aider à construire les réponses, que de donner un avis direct sur les dossiers.
- Que les représentants de la CPCARIF doivent avant tout veiller à ce que les règles édictées soient respectées.

Par ailleurs, le bureau de la CRAJEP ÎdF a décidé en février 2010 de soutenir la candidature de la CPCARIF à la présidence de la CRESS ÎdF, au regard du projet présenté de faire de la CRESS l'interlocutrice du CRIF en ce qui concerne l'économie sociale et solidaire.

## 3/ La déconcentration du CDVA en Île-de-France

La CPCARIF a été associée dès 2008 par la DRDJS au processus de déconcentration des crédits du Conseil de développement de la vie associative (CDVA) consacrés au financement des formations de bénévoles et des expérimentations en Île-de-France. La CPCARIF dispose de six sièges dans l'instance consultative chargée de donner un avis après instruction des dossiers par les services de la DRDJS.

Un premier tableau de propositions d'attribution des financements concernant le CDVA ÎdF 2010 a été communiqué en avril 2010 par la DRDJS à la CPCARIF. Après plusieurs réunions de concertation entre mai et juin 2010, l'instance consultative régionale s'est réunie le 16 juillet 2010 pour répartir les 1.020.000 € disponibles en Île-de-France (dont 230.000 € d'abondement de crédits complémentaires affectés par le ministère suite à l'annonce faite lors de la Conférence nationale de la vie associative le 17 décembre 2009).

## V – Soutenir les micro-projets associatifs en Île-de-France (dispositif européen FSE 423)

Durant l'année 2010, au regard des difficultés multiples rencontrées pour mener à bien la gestion du dispositif FSE 423 tout en accompagnant les acteurs associatifs, la CRAJEP a engagé un processus démocratique interne exigeant, accompagné du développement d'une expertise partagée entre les administrateurs, sur le sens du portage de ce dispositif tel que transformé par le passage de la mesure 10B à la mesure 423. Au terme de ce processus, la décision a été prise de ne pas donner suite à notre convention de gestion globale du dispositif francilien d'aide aux micro-projets associatifs pour la période 2011-2013. Cette décision n'a en rien entamé notre détermination à achever le portage de notre convention actuelle et le contrôle de l'ensemble des porteurs de projets conventionnés. Elle s'est accompagnée d'un travail politique d'explication de notre décision et d'une volonté de faire évoluer les modes de fonctionnement de ce financement. Elle n'a pas mis fin pour autant aux difficultés de gestion engendrées par ce dispositif qui a largement accaparé les forces de travail de l'équipe et des élus et qui a fortement fragilisé économiquement notre coordination.

### A/ Le dispositif conventionné

Une convention de gestion (mesure 511) et d'animation (mesure 423) du dispositif d'appui aux micro-projets associatifs a été signée entre la CRAJEP ÎdF et la Préfecture ÎdF en juin 2008 pour la période 2008-2011, qui confère à la CRAJEP ÎdF le statut d'organisme intermédiaire gestionnaire de subvention globale de FSE en Île-de-France.

La mesure 4.2.3 de la programmation 2007-2013 du FSE a pour objectif de soutenir des micro-projets associatifs innovants en faveur de l'emploi et de l'inclusion professionnelle sur les territoires. Elle doit permettre de financer en priorité des structures locales ne pouvant pas accéder directement aux financements du FSE faute d'une capacité financière leur permettant de faire l'avance du FSE et/ou faute d'une organisation administrative suffisante pour gérer une aide communautaire sans un accompagnement spécifique et durable.

5 axes d'intervention sont définis :

- 1) Création d'activités dans le domaine de l'économie sociale et solidaire positionnées sur des nouveaux gisements d'emplois.
- 2) Initiatives de nature à combler les déficits de maillage des territoires (transport, communication, services à la personne...).
- 3) Activités valorisant les métiers patrimoniaux dans une perspective de valorisation économique des territoires.
- 4) Actions en faveur de la lutte contre les différentes formes de discrimination dans le monde du travail.
- 5) Actions d'insertion socioprofessionnelle innovantes ou expérimentales en faveur des bénéficiaires de minimas sociaux, des personnes handicapées, des jeunes et des seniors.

Le montant maximum alloué pour chaque projet est fixé à 23 000 euros, mais ce montant peut être porté à 25 000 euros pour les projets présentant un plan d'action précis et spécifique induisant un surcoût prévisionnel identifié relatif à la prise en compte de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Un membre du conseil d'administration de la CRAJEP a été désigné comme « référent micro-projets » afin de suivre plus spécifiquement le fonctionnement de cette mesure au titre du CA, de présider le comité de sélection, et de rendre compte de la mise en œuvre et du suivi du dispositif auprès des administrateurs.



## B/ Information et formations sur le dispositif régional

### 1. Permanence téléphonique et information internet

Une rubrique du site internet de la CRAJEP ÎdF a été dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets associatifs dans le cadre de la mesure 423.

Cette rubrique se divise en plusieurs onglets :

- L'onglet « La mesure 4.2.3 du FSE », qui permet aux porteurs de projets de consulter les informations générales relatives au dispositif (bénéficiaires, axes d'intervention, modalités de prise en charge financière) ;
- L'onglet « Réunions d'info et formations », qui propose le calendrier et le bulletin d'inscription pour les réunions générales d'information et les formations (accompagnements collectifs des porteurs de projets) mises en place sur le dispositif ;
- L'onglet « Dossier de candidature », qui permet aux porteurs de projets d'accéder à une interface

créée spécialement afin de permettre la saisie en ligne de leur dossier de candidature FSE puis de leur bilan (<http://microprojets.crajep-idf.org/>) ;

- L'onglet « Ressources », qui met à la disposition des porteurs de projets des outils pour faciliter la gestion de leurs projets et notamment leur permettre de mieux intégrer la notion d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Une permanence téléphonique a par ailleurs été assurée afin de renseigner les porteurs de projets sur les modalités d'accès et les critères de la sous-mesure 4.2.3 du FSE.

### 2. Réunions d'information sur le dispositif pour les porteurs de projets

Afin de répondre de façon adaptée aux nombreuses demandes d'informations émanant des porteurs de projets, nous avons organisé de façon régulière

### Réunions d'information sur le dispositif en 2010

Dates	Participants
8/01/10	16
14/01/10	18
19/01/10	23
5/02/10	16
19/02/10	18
12/03/10	19
12/04/10	18
	<b>128</b>

des réunions d'information et d'échanges autour du dispositif, ouvertes à tous sur inscription préalable. Au total, 7 réunions d'information et d'échanges d'une demie journée chacune ont été organisées entre janvier et avril 2010, qui ont réuni 128 participants, candidats potentiels à la mesure. Ceci a permis de favoriser le nombre et la qualité des candidatures reçues au dispositif.

Ces réunions étaient organisées de la façon suivante :

- Présentation du FSE (objectifs et axes prioritaires d'intervention)
- Présentation de la mesure 423 (bénéficiaires, axes, durée, montant de l'aide, co-financements)
- Chaîne de traçabilité d'un dossier au sein de la CRAJEP (demande de financement, sélection, convention, versement)
- Obligations du porteur de projets conventionné
- Premiers appuis méthodologiques aux porteurs de projets

Un dossier documentaire était remis à chaque participant comprenant :

- le support de la session d'information
- la présentation synthétique du Programme opérationnel FSE
- les obligations d'un organisme bénéficiaire d'une aide FSE
- les critères d'éligibilité des dépenses
- la notice explicative sur les clés de répartition à utiliser pour le calcul des coûts indirects
- un modèle d'attestation d'engagement d'un co-financier

### 3. Accompagnements collectifs des porteurs de projets (formations au montage de projet)

Afin d'aller au-delà des formations générales sur le FSE et le dispositif 423, la CRAJEP a également mis en place des accompagnements collectifs de porteurs de projets sur des thématiques définies. Ces accompagnements avaient pour objet d'aider les porteurs de projets, s'ils le souhaitaient, à monter leur projet et à remplir leur dossier de candidature. Les sessions étaient gratuites et non obligatoires. Le seul pré-requis pour les participants était d'avoir commencé à saisir un dossier de candidature en ligne et d'assister à la réunion avec un pré-projet rédigé.

Un programme a été élaboré par le Comité d'accompagnement qui a retenu 4 thématiques au regard des difficultés repérées chez les porteurs de projets. Le contenu et le calendrier des séances d'accompagnement collectif ont ensuite été affinés en fonction des inscriptions effectives des porteurs de projet et de l'impact observé sur les projets présentés en comité de sélection.

Les thématiques retenues pour ces séances étaient les suivantes :

- Méthodologie de projets
- Structuration du partenariat

- Montage du budget FSE
- Prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des projets FSE

Chaque session était animée par un membre d'un réseau associatif régional membre de la CRAJEP ou partenaire (ACPES, FNARS ÎdF), au regard des compétences de chacun. Le contenu des

sessions a été élaboré collectivement en comité d'accompagnement inter-réseaux et en lien avec la chargée de mission de la CRAJEP.

Au total, 22 sessions ont été organisées entre janvier et avril 2010, par un collectif de 8 réseaux associatifs, et ont accueilli 164 participants.

### Accompagnements collectifs des porteurs de projets en 2010

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF	DATE	STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE	PRESENTS
Méthodologie de projets	11-jan-10	ACPES	4
	18-jan-10	Au fil de l'eau	16
	25-jan-10	FNARS ÎdF	11
	16-fév-10	ACPES	5
	11-mars-10	FNARS ÎdF	5
	24-mars-10	ACPES	7
	12-avr-10	ACPES	7
Montage du budget FSE	14-jan-10	ACPES	5
	22-jan-10	FNARS ÎdF	13
	27-jan-10	ACPES	10
	9-fév-10	URFJT ÎdF	8
	12-mars-10	Au fil de l'eau	6
	23-mars-10	URFJT ÎdF	6
	13-avr-10	FNARS ÎdF	6
Prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des projets FSE	20-jan-10	ALIF	6
	29-jan-10	CFCS ÎdF	12
	23-mars-10	ALIF	4
	15-avr-10	CFCS ÎdF	4
Structuration du partenariat	26-jan-10	SJT	12
	9-fév-10	CEMÉA ÎdF	9
	15-mars-10	CEMÉA ÎdF	4
	16-avr-10	CEMÉA ÎdF	4
<b>Total</b>	<b>22 sessions</b>	<b>8 réseaux</b>	<b>164</b>

## C/ Développement de l'interface Web : dossiers de candidature et gestion des demandes FSE 423 en ligne

Afin de rendre accessible le dossier de candidature FSE classique aux petits porteurs de projets, nous avons mis en place et développé une interface internet didactique (prestation auprès de la coopérative Quinode, elle-même ancien porteur de projet 10B en Auvergne). L'onglet « Dossier de candidature » du site internet de la CRAJEP conduit les porteurs de projets à cette interface (<http://microprojets.crajep-idf.org/>), leur permettant de saisir leur demande de subvention en ligne, puis de générer une version électronique de leur dossier de candidature FSE avant d'envoyer à la CRAJEP une version papier signée et accompagnée des documents annexes sollicités.

Elle permet :

- de construire la demande de cofinancement pas à pas,
- de sauvegarder les données entre deux connexions au site,
- d'apporter des modifications,
- la candidature n'est prise en compte que lorsque le porteur de projet décide de déposer le dossier (version numérique).

Cette interface est également composée d'un espace réservé à l'administration du dispositif qui permet à l'équipe de la CRAJEP de :

- connaître les porteurs de projets en train de saisir leur demande,
- consulter les dossiers en ligne,
- gérer les dossiers en instruction, acceptés, refusés, ajournés,
- faire des statistiques.

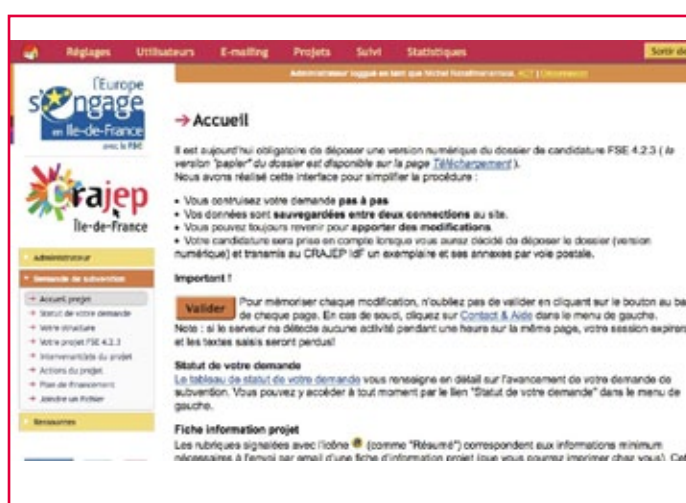
Un espace supplémentaire a été créé pour les membres du comité de sélection où ils peuvent :

- consulter les dossiers déposés,
- consulter les fiches synthétiques des dossiers,
- consulter les notes d'opportunité rédigées par les porteurs,
- émettre des avis et consulter les avis des autres partenaires.

Ce logiciel didactique a rencontré un succès important auprès des bénéficiaires et des membres du comité de sélection.

En 2010, ont été mis en place des modules complémentaires permettant le suivi des opérations financées et la saisie des bilans intermédiaires, annuels et finaux par les porteurs de projets.

Au total, 595 utilisateurs se sont inscrits sur site, parmi lesquels 399 ont initié un dossier et 198 l'ont finalement déposé officiellement.



## D/ Instruction et sélection des projets

### 1. Instruction des projets

Une fois les dossiers de demandes de subvention déposés à la CRAJEP (version électronique et version papier), commençait le travail d'instruction proprement dit :

- complétude administrative du dossier,
- vérification de l'éligibilité des dépenses et de la cohérence du plan de financement,
- vérification de l'éligibilité du projet,
- contact téléphonique approfondi systématique avec le porteur de projet,
- le cas échéant, contact direct par un accompagnateur de projet pour avoir des compléments d'information sur le porteur de projet, le contenu du projet ou les partenariats mis en œuvre.

Cette instruction pouvait rendre nécessaire la modification du dossier initial du porteur de projet (de la simple modification des dates d'exécution, à la modification totale du budget en passant par une reformalisation du projet lui-même).

Il avait été décidé que l'ensemble des dossiers complets déposés serait examiné par le comité de sélection, aucune sélection préalable n'étant faite par la chargée de mission.

187 projets instruits ont finalement été présentés en comité de sélection en 2010.

### 2. Comité de sélection

Pour choisir parmi les candidatures reçues et instruites les projets franciliens qui allaient être

sélectionnés et financés au titre de la mesure 423, la CRAJEP a mis en place un comité de sélection partenarial qui s'est réuni six fois entre janvier et juillet 2010. Ce comité de sélection était composé d'acteurs institutionnels et associatifs implantés sur l'ensemble du territoire régional. Il rassemblait de ce fait des personnes issues de divers horizons professionnels et territoriaux.

Le comité de sélection de la mesure 423 était composé des membres suivants :

Partenaires institutionnels :

État (ÎdF) : Préfecture ÎdF, Délégation régionale aux Droits des femmes et à l'Égalité, Mission pour l'Égalité des chances, DRTEFP (et les 8 DDTEFP d'ÎdF), DRDJS (et les 7 autres DDJS d'ÎdF), DRAC.  
Collectivités territoriales : Conseil régional d'Île-de-France, Conseil généraux des 8 départements d'ÎdF, DPVI (75).

CRAJEP ÎdF :

- Membres du conseil d'administration et accompagnateurs (ALIF, CEMÉA ÎdF, CPCV ÎdF, Coordination des fédérations des centres sociaux, Culture et liberté ÎdF, FIA-ISM, Francas d'ÎdF, Léo Lagrange ÎdF, Les Petits débrouillards ÎdF, Ligue de l'enseignement ÎdF, MJC en ÎdF, Groupement Rempart ÎdF, URFJT ÎdF, UFCV ÎdF) ;
- Autres accompagnateurs (Au fil de l'eau, Ligue de l'enseignement 93 et 95, SJT).

Invités du secteur de l'Économie sociale et solidaire :

ACPES, FNARS, L'Atelier, BRED, BICS, Crédit mutuel, Crédit coopératif, Caisse d'Épargne, Fondation Chèques déjeuners, France Active ÎdF, MACIF ÎdF, Projets 19, UR SCOOP.

Les membres du comité avaient à leur disposition la fiche synthétique des projets, le dossier de candidature et un accès à l'interface Web sur laquelle ils pouvaient laisser un avis écrit en cas d'impossibilité de participer au comité de sélection. À la fin de chaque séance, un compte-rendu écrit des décisions était rédigé et envoyé par courriel à l'ensemble des membres du comité de sélection (présents ou non).

17 personnes en moyenne étaient présentes au sein des comités, ce qui a permis un échange dynamique sur les dossiers et une connaissance du territoire francilien approfondie. On peut regretter

toutefois la faible présence des acteurs publics de l'emploi (cf tableau p.38).

En 2010, le comité de sélection de la CRAJEP a examiné un total de 187 dossiers de demandes de subvention, dont 117 ont été acceptés et donc ensuite conventionnés. 9 des porteurs de projets acceptés par le comité ont cependant refusé le financement car ils trouvaient la gestion trop contraignante ou étaient confrontés à des problèmes de trésorerie et/ou de gestion du personnel incompatibles avec la mise en oeuvre du projet lié à la subvention FSE.

Au total, 2 547 191 € ont été programmés en 2010, dont 2 095 123 € de FSE.



**Participants au comité de sélection (2010)**

<b>RESEAU CRAJEP ÎdF</b>	<b>jan-10</b>	<b>mars-10</b>	<b>Mai 2010</b>	<b>Mai 2010</b>	<b>Juin 2010</b>	<b>juil-10</b>	<b>Total</b>
CRAJEP ÎdF	1	2	3	4	3	4	17
URFJT ÎdF	1	2	2		2	2	9
CEMÉA ARIF	1	2	1	1	1	1	7
SJT ÎdF	1		1	1	1	1	5
CPCV ÎdF	1	1	1	1	1	1	6
GRIF	1	1		1	1	1	5
ALIF	1	2	2	2		2	9
MJC ÎdF					1	1	2
CFCS ÎdF				1		1	2
FIA-ISM		1					1
Au fil de l'eau	1	1	1		1	1	5
<b>sous total réseau</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>68</b>
<b>PARTENAIRES ESS</b>							
FNARS ÎdF	1	1	1	1			4
Projets 19	1	1	1			1	4
ACPES	1	1	1	1	1	1	6
<b>sous total partenaires ESS</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>14</b>
<b>PARTENAIRES INSTITUTIONNELS</b>							
DRDJS	1						1
DDJS 94	1		1	1	1		4
CG 91					1		1
CG 93	1		2	2	1		6
CG 77	1						1
CRIF	1	1		1	2	2	7
DRTEFP		1	1				2
DDTEFP 75	1						1
DRDFE Mairie de Paris/ DPVI		1			1	1	2
MDA Paris			1		1		2
<b>sous total partenaires institutionnels</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>110</b>

## E/ Conventionnement, formations et suivi des porteurs de projets

### 1. Conventionnement et formations des porteurs de projets conventionnés

Pour les porteurs de projets conventionnés, des formations à la gestion de leur micro-projet ont été mises en place à l'issue de chaque comité de sélection. Ces séances, animées par la chargée de mission et le comptable de la CRAJEP, ont permis d'informer les associations sur les types de dépenses éligibles et non éligibles au FSE, les clés de répartition, les modalités de contrôle, les paiements et justifications des dépenses, les obligations conventionnelles et les attentes du FSE en ce qui concerne la gestion du projet. Ces sessions permettaient également aux porteurs de projets de se connaître entre eux et parfois favorisaient les passerelles et les nouveaux projets montés en commun.

#### Formations des porteurs conventionnés (2010)

Dates	Participants
8/04/10	8
13/04/10	9
4/05/10	18
4/06/10	9
1/07/10	18
17/09/10	14
20/09/10	13
22/09/10	12
24/09/10	18
	<b>119</b>

Un dossier était transmis aux porteurs de projets lors de chaque formation comportant des outils pouvant leur faciliter le travail de gestion :

- Exemple de grille d'archivage de leurs projets.
- Exemple de grille d'émargement groupe et individuel (papier et électronique).
- Principes et obligations de fonds structurels (extrait du cahier de l'AVISE).
- Exemple de note de frais.
- Exemple de note de frais pour des déplacements + grille des barèmes URSSAF.
- Exemple de facture type.
- Exemple de fiche de temps.
- Modalités d'ajustement du plan de financement sur la base du coût total éligible, des ressources effectives mobilisés et du FSE théorique dû.
- Guide du bénéficiaire FSE pour « bien renseigner les indicateurs de votre projet FSE »
- Plaquette « L'Europe s'engage pour votre projet Faites-le savoir » Charte de droits et obligations en matière d'information sur les subventions européennes.

Au total, 9 sessions ont été organisées entre avril et septembre 2010, qui ont rassemblé 119 participants, soit la plupart des projets conventionnés (quelques porteurs étant par ailleurs venu à deux pour leur structure).

## 2. Suivi des porteurs de projets conventionnés

Une fois les conventions signées, un suivi des porteurs de projets conventionnés a été mis en place. Lorsque les projets rencontraient des modifications dans leur déroulement ou leurs dépenses ou recettes, cela nécessitait la rédaction d'un avenant et sa validation par un comité de sélection. Au total en 2010, 32 avenants ont été rédigés pour les porteurs de projets conventionnés.

Par ailleurs, des visites sur place ont été organisées auprès de 26 porteurs de projets conventionnés, dont certaines par des accompagnateurs du réseau (Coordination des Fédérations de centres sociaux, URFJT, FIA-ISM).



*Visite sur place 360°Sud*

## F/ Gestion des difficultés de trésorerie

Compte tenu des modalités même de fonctionnement du dispositif et de la conjonction de nombreux facteurs défavorables, les difficultés de trésorerie sont apparues très rapidement à la CRAJEP ÎdF comme irréductibles :

- Démarrage tardif du dispositif (incapacité de l'État en 2009 à réunir les co-financeurs publics nécessaires au bouclage de la maquette financière globale) ;
- Modalités d'avance du FSE incompatibles avec un organisme intermédiaire associatif sans fonds de roulement d'un montant égal au dispositif conventionné, d'autant que les avances consenties n'étaient pas à la hauteur des montants prévus par notre convention ;
- Très grand nombre de porteurs de projets

conventionnés entre fin 2009 et le premier semestre 2010, ce qui nous a permis d'honorer notre convention à la hauteur des montants prévus ;

- Impossibilité de déclarer les avances versées aux porteurs pour percevoir un ré-abondement de notre avance ;
- Impossibilité de déclarer les dépenses des porteurs avant qu'eux-mêmes ne les aient réalisées, ne nous les aient déclarées sous forme de bilan et que nous les ayons contrôlées ;
- Politique de refus de la fuite en avant du CA ayant pris la précaution de ne pas continuer à conventionner des porteurs jusqu'à la fin de l'année 2010, ce qui aurait hypothéqué l'avenir et rendu impossible un choix réel sur l'arrêt ou la poursuite du dispositif sur la période 2011-2013...

Plusieurs démarches ont alors été entreprises par les élus afin de trouver une/des solutions en amont des difficultés à venir :

- Demande d'avance complémentaire auprès de la DRTEFP ;
- Demande de rendez-vous auprès du SGAR afin de souligner les difficultés et de demander une nouvelle avance complémentaire ;
- Demande de rendez-vous auprès du conseiller technique de Jean-Paul Huchon sur cette question ;
- Évocation de ces difficultés lors des rendez-vous avec A. Kachouri et A. Mellouli (CRIF) ;
- Rendez-vous avec une banque de l'économie sociale et dépôt d'une demande conséquente de dailly ou de prêt ;
- Réunion avec Île-de-France Active, France Active, une autre banque de l'économie sociale et le Conseil régional.

Aucune solution n'ayant pu être trouvée courant 2010, un courrier a été envoyé le 24 novembre 2010 aux porteurs de projets conventionnés, pour les informer des difficultés rencontrées et des pistes de solution.

## G/ Un portage politique

Au regard des multiples difficultés de fonctionnement et interrogations éthiques rapidement rencontrées dans le cadre de la gestion de subvention globale de la mesure 423, allant bien au-delà des seules questions de trésorerie, les administrateurs de la CRAJEP ont souhaité entamer très en amont un processus démocratique pour choisir de postuler ou non à la poursuite du dispositif sur la seconde partie de la programmation 2007-2013.

Pour ce faire, la question de la gestion du dispositif



Visites sur place Caravansérail (en haut) et 360°Sud

a été régulièrement mise à l'ordre du jour des instances (CA et bureau). Il a été décidé qu'une mention au dispositif serait faite dans chaque Note d'actualité présentée au CA et au bureau (dans les 15 notes d'actualité rédigées et diffusées aux élus en 2010, une partie était systématiquement consacrée à la gestion du dispositif). De façon plus précise, et afin d'alimenter les débats entre administrateurs concernant le dispositif, deux notes internes spécifiques ont été rédigées en 2010 (Note pour le CA du 25 mai 2010 et Note complémentaire

pour le CA du 9 juillet). Des débats contradictoires nourris et argumentés ont porté sur cette question lors des conseils d'administration de mai, juin et juillet 2010.

Au terme de ces échanges, la décision a été prise de ne pas être candidats pour la poursuite de la gestion du dispositif 423 en Île-de-France dans la seconde partie de la programmation 2007-2013. Cette décision a été assortie d'une exigence de communication sur le sens de notre décision et d'une volonté politique de faire évoluer le fonctionnement de ce dispositif en particulier, et les modes de contractualisation avec les associations de façon plus générale.

Loin de réduire l'analyse critique du dispositif aux difficultés de trésorerie rencontrées par l'organisme intermédiaire ou les porteurs de projets, c'est bien une vision politique plus globale qui a animé les administrateurs de la CRAJEP à prendre cette décision. Celle-ci s'inscrit en effet dans le cadre d'une réflexion menée depuis plusieurs années par les membres de la CRAJEP Île-de-France sur la nature des relations qu'il convient de promouvoir entre les associations et les pouvoirs publics. Or, les modalités de mise en œuvre du dispositif 423 sont contraires à l'idée même de partenariat ou « d'opérateur intelligent » des politiques publiques que nous revendiquons, et réduisent l'organisme intermédiaire à être l'exécutant d'un dispositif pensé et conçu ailleurs, dans une logique strictement comptable et administrative sans aucun lien avec la réalité de la vie associative, la nature des projets développés et les publics bénéficiaires des actions mises en œuvre.

En octobre 2011, le conseil d'administration de la CRAJEP a rendu public et diffusé très largement une note d'information et un communiqué à ses partenaires associatifs et institutionnels, aux porteurs de projets franciliens et à ses financeurs, les informant de sa décision de ne pas faire acte

de candidature pour la poursuite de la gestion du dispositif FSE d'aide aux micro-projets associatifs pour la période 2011-2013.

Ces documents soulignaient que « les conditions nouvelles faites aux porteurs de projets associatifs comme aux organismes intermédiaires par la mesure FSE dite « 423 » depuis sa mise en œuvre ne sont pas compatibles avec les objectifs que le conseil d'administration s'était donnés et les motivations qui avaient poussé notre tête de réseau associative à s'investir dans la gestion de ce dispositif public. En effet, le passage de la programmation 2000-2006 (mesure 10B) à la programmation 2007-2013 (mesure 423) du FSE s'est traduit par un changement profond dans la nature même du dispositif et le rôle de l'organisme intermédiaire : abandon de la règle du financement FSE à 100 % pour les porteurs de projets et les organismes intermédiaires ; obligations nouvelles qui figent les procédures ; transfert de charges de l'État sur les organismes intermédiaires ; accroissement de la partie gestionnaire et administrative quotidienne au détriment du travail d'accompagnement des porteurs de projets ; modalités de paiement plus lentes et plus complexes que jamais, d'où une mise en danger des associations conventionnées... ».

Le communiqué et la note d'information complémentaire ont également été envoyés par mail :

- aux membres de notre comité de sélection,
- à l'ensemble des organismes intermédiaires franciliens,
- à des partenaires nous ayant sollicité : FONJEP, CESER...

Par ailleurs, une intervention publique a été faite par la CRAJEP lors du Séminaire sur les fonds européens en Île-de-France le 14 octobre 2010, pour témoigner de la rigidification des procédures et des problèmes insolubles de trésorerie qui

rendaient le dispositif contraire à son objet même d'aide aux micro-projets associatifs, plaçant l'organisme intermédiaire non en accompagnateur mais en fossoyeur des petites associations.

Enfin, le 14 décembre 2010, la CRAJEP a été auditionnée par la Commission de l'Action européenne et internationale du Conseil économique et social environnemental dans le cadre de la préparation d'un rapport intitulé « Du bon usage des fonds structurels européens sur le territoire francilien. Réalités et enjeux, projets et moyens ». Ont été présentés : un bilan de la mesure 10B (rôle d'organisme intermédiaire, tête de réseau et accompagnateur) ; un état de la mesure 423, des nouvelles modalités de fonctionnement, une explication de notre décision d'arrêter et des

difficultés actuelles rencontrées. L'écoute a été attentive, les questions nombreuses. Le rapport et le projet d'avis doivent être rendus en avril 2011.

L'année 2010 a ainsi été une année très intense en ce qui concerne la programmation et le suivi des porteurs de projets mais également la réflexion collective sur ce mode de contractualisation avec les pouvoirs publics. Dans la mesure où cette partie du travail de l'organisme intermédiaire n'est pas reconduite, il restera en 2011 tout le travail de contrôle de service fait des projets conventionnés afin de permettre le bouclage technique et financier du dispositif. En outre, la contribution au débat sur le bon usage du FSE devra se poursuivre pour faire évoluer ce mode de financement.

## Conclusion

**Le travail mené en 2010 au sein de la CRAJEP ÎdF a véritablement permis de mieux structurer et de consolider notre fonction de tête de réseau régionale des associations de Jeunesse et d'éducation populaire :**

- **de développer son expression politique,**
- **d'accroître la visibilité et la lisibilité de l'éducation populaire,**
- **de construire de l'action collective et des représentations.**

**Quelques éléments de contexte particuliers ont marqué le fonctionnement de la CRAJEP durant l'année 2010 et ont impacté les actions menées par notre coordination :**

- **Le passage de l'ARDEVA à la CRAJEP a été accompagné d'un travail interne important pour faire évoluer les modes de gouvernance et de représentation, dans le sens d'un portage plus collectif de la coordination ;**
- **Les élections régionales de mars 2010 ont de fait conduit à une interruption des rapports établis par notre coordination avec l'équipe précédente et à une rupture provisoire dans nos interlocuteurs identifiés ;**
- **Les premiers impacts de la RGPP en Île-de-France se sont fait sentir, en même temps que les premiers effets de la fragilisation de nos réseaux suite aux baisses des financements étatiques en direction du secteur de la Jeunesse ;**
- **La décision prise, à l'issue d'un long processus démocratique interne, de ne pas donner suite à notre convention de gestion globale du dispositif francilien d'aide aux micro-projets associatifs, a nécessité de construire au préalable de l'expertise partagée ; elle n'a pas mis fin pour autant aux difficultés de gestion engendrées par ce dispositif qui a fortement fragilisé économiquement notre coordination.**

**Au regard de ces difficultés cumulées, les actions menées en 2010 par la CRAJEP ÎdF apparaissent d'autant plus significatives, même si nous aurions souvent souhaité aller bien au-delà.**

### Interpellation des candidats lors des élections régionales (mars 2010)

#### ***Parce que nos structures et nos actions sont porteuses de richesses pour la région***

En Île-de-France, l'éducation populaire produit du vivre ensemble, du construire et de l'agir ensemble indispensables pour penser la région de demain émancipatrice, solidaire, et dans un développement durable.

Les activités menées dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire font partie du quotidien des populations franciliennes, répondent à de réels besoins sociaux, contribuent à un aménagement équilibré du territoire et favorisent un accès de tous à l'éducation et la culture.

Elles se traduisent par des projets (actions d'accompagnement à la scolarité, actions de soutien à la parentalité, actions de soutien à l'intégration et de lutte contre les discriminations, actions et stages de formation, actions et accompagnement culturels et artistiques, actions sportives, chantiers de jeunes, éducation à la citoyenneté, éducation à l'environnement et au développement durable, échanges internationaux...) et se matérialisent par des espaces d'accueil et d'animation (centres de loisirs, séjours de vacances, maisons de quartier, maisons des jeunes et de la culture, foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux, ludothèques...).

Ces activités et lieux d'accueil concernent plusieurs millions de personnes en Île-de-France (enfants, jeunes, adultes). En raison même de leur utilité publique, leur coût constitue un investissement qui contribue à la production de richesses pour la Région.

#### ***Nous vous invitons à connaître nos propositions et à en débattre avec nous***

Ces propositions d'avenir concernent principalement le Conseil régional d'Île-de-France mais de façon plus générale également l'État et les collectivités territoriales franciliennes. Aujourd'hui, ce sont les candidats-es aux élections régionales de 2010 que nous interpellons.

#### ***Une relation avec le monde associatif et les réseaux d'éducation populaire basée sur la coopération***

- Chercher à créer des logiques de coopération entre nos réseaux et nos interlocuteurs publics (territoriaux et État) et ne plus être dans le registre de la commande publique et de l'achat de prestations. Favoriser les alternatives à la concurrence, seule la coopération permettant la co-construction et la contribution aux politiques publiques.

- Construire les conditions permettant d'organiser la connaissance mutuelle entre associations d'éducation populaire et pouvoirs publics (ce qui ne se fait pas au moyen de fêtes des associations) : définir ensemble, rendre lisibles nos spécificités, travailler sur des critères de lecture des enjeux sociaux, ouvrir des chantiers communs dans le cadre d'une conception partagée de l'intérêt général.

- Avoir présent à l'esprit que coopérer n'est pas uniquement une question de réglementation, mais tient également à la conception que les gens chargés de l'appliquer ont de cette réglementation. D'où une attention à porter non seulement aux grands principes mais également aux pratiques et à la réalité du fonctionnement : question du temps, des délais, de la relation élus-administration, administration-associations...

- Favoriser le soutien à long terme aux structures et non le financement de projets ponctuels et à court terme. Donner les moyens pour agir en privilégiant les conventions pluriannuelles d'objectifs par rapport au financement de projets ponctuels.

### ***Des politiques solidaires, émancipatrices et démocratiques***

- Le Conseil régional est un espace pertinent pour promouvoir des solidarités entre territoires et entre populations. Pour cela, les politiques de la ville, de la formation initiale et continue, des pratiques culturelles, sont complémentaires aux enjeux d'aménagement et de transport.

- La démocratie régionale, la dynamique de réseaux de l'économie sociale, de lutte contre les discriminations et de projets partagés autour des mémoires, du monde du travail, ont été portées par l'assemblée, et ont commencé à donner des résultats positifs, il est nécessaire de démultiplier l'action du Conseil régional dans ces domaines.

- Si la politique jeunesse n'est pas dans les missions premières du Conseil régional, l'accès aux droits, au logement, à la formation, aux activités de loisirs, sont des leviers importants pour promouvoir une société plus juste. Il est possible de faire plus de place aux jeunes, étudiantes, apprenties, salariées, pour que leurs paroles soient entendues, leurs initiatives facilitées, leurs revendications prises en compte.

Nous vous invitons à nous faire connaître vos engagements pour la mandature qui s'engage en 2010. Nous diffuserons dans nos réseaux et par nos moyens habituels (sites, courriers, ...), vos réponses et non réponses à nos propositions.

Sont regroupés aujourd'hui au sein de la Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire Île-de-France 28 réseaux régionaux franciliens constitués de multiples structures locales regroupant au total plus de 20.000 militants bénévoles et élus associatifs et près de 3.000 salariés en Île-de-France

La CRAJEP Île-de-France est la coordination volontaire des associations, unions, fédérations et mouvements régionaux de jeunesse et d'éducation populaire. Elle se revendique des principes de l'éducation populaire qui reposent à la fois sur l'émancipation à tous les âges de la vie, la reconnaissance des capacités et des savoirs de chacun, et l'envie d'agir collectivement dans une perspective de transformation sociale.

C'est à ce titre que la CRAJEP entend contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques publiques éducatives, culturelles, sociales, économiques, solidaires, participatives et environnementales dans la région Île-de-France.

Mars 2010.

### **Communiqué concernant le dispositif d'aide aux micro-projets associatifs (octobre 2010)**

**Communiqué à nos partenaires associatifs et institutionnels,  
aux porteurs de projets franciliens et à nos financeurs.**

**La CRAJEP met fin à sa gestion du dispositif d'aide aux micro-projets associatifs  
en Île-de-France.**

La CRAJEP Île-de-France, tête de réseau associative qui regroupe les réseaux régionaux de jeunesse et d'éducation populaire, est particulièrement sensible au sens des projets menés sur les territoires mais aussi aux difficultés rencontrées par les associations dans la mise en œuvre de ces projets. Elle défend en permanence, à l'occasion de ses relations avec les pouvoirs publics, des modes de contractualisation plus respectueux des projets et des associations qui les mettent en œuvre.

Notre gestion administrative et financière rigoureuse des fonds européens de 2002 à 2008 (mesure 10B) a toujours été au service d'un projet d'une toute autre ambition. Si nous nous sommes engagés collectivement dans cette aventure, c'est parce qu'en tant que tête de réseau régionale, nous savions avoir un plus à apporter dans l'impulsion d'une dynamique régionale et inter-associative. Nous avons progressivement construit des modalités spécifiques d'accompagnement des porteurs de projets en mettant l'expertise diversifiée de nos coordinations associatives au service de la vie associative dans la région, qu'elle soit ou non organisée. Les accompagnateurs de projets issus de nos membres offraient aux porteurs de projets accompagnés une complémentarité de démarches, d'implantations sur les territoires, de partenariats, mais surtout l'opportunité d'un accompagnement entre pairs (les accompagnateurs ne sont pas des experts hors sol mais bien des acteurs associatifs, eux-mêmes impliqués dans des projets) et une mise en réseau d'acteurs souvent isolés sur leurs territoires à travers les échanges d'expériences.

Or, les conditions nouvelles faites aux porteurs de projets associatifs comme aux organismes intermédiaires par la mesure FSE dite « 423 » depuis sa mise en œuvre ne sont pas compatibles avec les objectifs que le conseil d'administration s'était donnés et les motivations qui avaient poussé notre tête de réseau associative à s'investir dans la gestion de ce dispositif public. En effet, le passage de la programmation 2000-2006 (mesure 10B) à la programmation 2007-2013 (mesure 423) du FSE s'est traduit par un changement profond dans la nature même du dispositif et le rôle de l'organisme intermédiaire : abandon de la règle du financement FSE à 100 % pour les porteurs de projets et les organismes intermédiaires ; obligations nouvelles qui figent les procédures ; transfert de charges de l'État sur les organismes intermédiaires ; accroissement de la partie gestionnaire et administrative quotidienne au détriment du travail d'accompagnement des porteurs de projets ; modalités de paiement plus lentes et plus complexes que jamais, d'où une mise en danger des associations conventionnées...

C'est pourquoi le conseil d'administration de la CRAJEP Île-de-France, après avoir fait ces constats, après en avoir longuement débattu, a pris la décision de ne pas faire acte de candidature pour la poursuite de la gestion du dispositif FSE d'aide aux micro-projets associatifs pour la période 2011-2013.

Il l'a fait en conscience de la conjoncture de raréfaction des finances publiques et de l'importance de l'impact

de ce financement sur les associations franciliennes, mais avec la volonté de faire prendre conscience aux décideurs publics des dysfonctionnements structurels rencontrés et de l'impossibilité de gérer dans ces conditions un dispositif qui se définit au service des associations investies dans des projets en faveur de l'insertion sociale et professionnelle et du développement de l'économie sociale et solidaire.

Nous restons bien entendu attachés aux motivations qui nous animent et sommes à la disposition de nos partenaires pour faire part de notre expertise et contribuer à donner du sens aux dispositifs publics d'aide aux projets associatifs.

Le conseil d'administration  
20 octobre 2010.



39, rue des Cascades 75020 PARIS

TÉL. 01 45 65 23 33

FAX. 01 45 65 32 90

EMAIL : [contact@crajep-idf.org](mailto:contact@crajep-idf.org)

WEB : [www.crajep-idf.org](http://www.crajep-idf.org)

